

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2013.....	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
<i>Alain BAUDIN</i>	4
<i>Monsieur le Maire</i>	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2014.....	5
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014.....	6
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	7
FINANCES - EXERCICE 2014 - IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION	9
<i>Monsieur le Maire</i>	11
<i>Alain GRIPPON</i>	11
<i>Alain PIVETEAU</i>	11
<i>Monsieur le Maire</i>	11
<i>Amaury BREUILLE</i>	11
<i>Monsieur le Maire</i>	12
<i>Marc THEBAULT</i>	12
<i>Amaury BREUILLE</i>	12
<i>Monsieur le Maire</i>	13
<i>Alain PIVETEAU</i>	13
<i>Romain DUPEYROU</i>	13
<i>Marc THEBAULT</i>	14
<i>Alain PIVETEAU</i>	14
<i>Amaury BREUILLE)</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Simon LAPLACE</i>	15
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	15
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	15
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
<i>Amaury BREUILLE)</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	17
<i>Monsieur le Maire</i>	18
<i>Alain GRIPPON</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Alain GRIPPON</i>	21
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	22
<i>Alain GRIPPON</i>	23
<i>Amaury BREUILLE</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Nicolas MARJAULT</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Nicolas MARJAULT</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	26
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Nicolas MARJAULT</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	27
<i>Alain GRIPPON</i>	28
FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	29
<i>Alain GRIPPON</i>	30

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDÉMNITÉS DES ÉLUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES.....	31
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - NOUVELLE ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS	32
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>34</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>34</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>34</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>34</i>
ORGANISMES EXTÉRIEURS - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT	36
Z.A.C. VALLÉE GUYOT - SUSPENSION DES ÉTUDES ET PROCÉDURES EN COURS	37
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>38</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>38</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>39</i>
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>39</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>39</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>40</i>
<i>Simon LAPLACE</i>	<i>40</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS.....</i>	<i>41</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>41</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>41</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>41</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>42</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>42</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>43</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>43</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>44</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>44</i>
GROUPEMENT DE COMMANDES - ACCORD-CADRE FOURNITURES DE CARBURANT EN VRAC - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3 PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014..	46
ACCORD-CADRE 'FOURNITURE DE MATÉRIELS ET CONSOMMABLES ÉLECTRIQUES - APPAREILLAGE TERTIAIRE ET INDUSTRIEL - LOT 1 - APPROBATION D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT	47
OPÉRATION COLLECTIVE DE MESURE DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES PARCS INFORMATIQUES.....	48
COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS	49
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>51</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>51</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>51</i>
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	52
DISPOSITIF APPEL À PROJETS - CONVENTION AVEC LE CSC DU PARC	53
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>54</i>
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>54</i>
CHARTRE DE L'INTERVENANT BÉNÉVOLE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS EXTRA ET PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE NIORT.....	55
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>56</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>56</i>
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>56</i>
CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNULATION VERSEMENT SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ - ANNÉE 2014	57
SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE	58
SUBVENTION AU STADE NIORTAIS RUGBY - CONVENTION D'ACOMPTE	59

SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION	60
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>63</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>63</i>
<i>Florent SIMMONET</i>	<i>63</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>63</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>63</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>63</i>
SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS	64
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>66</i>
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>66</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>66</i>
<i>Dominique DESQUINS</i>	<i>66</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>66</i>
<i>Nicolas MARJAULT</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>67</i>
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ	68
SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS ET DES MANIFESTATIONS	71
SUBVENTION - TERRAIN DE BICROSS - MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE- BICROSS CLUB NIORTAIS - AVENANT N°3	73
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'ÉQUIPEMENTS - ASSOCIATION L'OLYMPIQUE LEODGARIEN	74
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>75</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>75</i>
RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES	76
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	78
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Nicolas MARJAULT</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Nicolas MARJAULT</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>80</i>
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	81
FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE - SOUTIENS FINANCIERS	83
FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE - CONVENTION DE MÉCÉNAT	84
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ	85
CHANTIER D'INSERTION 2014 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE)	88
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MUTUALISATION DES ACTIVITÉS DE GARAGE DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	91
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	92
EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS	93
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE CULTUREL - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 MARS 2014	94
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>95</i>
<i>Nicolas MARJAULT</i>	<i>95</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>95</i>

PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE À LA DSIT
COMMUN AVEC LA CAN..... 96

Lucien-Jean LAHOUSSE 97
Monsieur le Maire..... 97

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 avril 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Dominique SIX**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-9

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20
DÉCEMBRE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer le Conseil municipal.

Je vais faire circuler la feuille d'émargement et désigner un secrétaire de séance. Un volontaire ? Une volontaire ? Dominique SIX, très bien.

Nous allons, conformément à l'ordre du jour, approuver les différents procès-verbaux, nous avons à vous soumettre l'approbation des trois PV antérieurs à cette mandature, ceux du 20 décembre, du 3 février et du 10 mars 2014.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces PV ? Oui, Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Je voulais simplement remercier les services d'avoir su, en quelques semaines, réactualiser et faire en sorte que le retard pris depuis plusieurs mois ait été comblé. Je voulais simplement le souligner.

Monsieur le Maire

Merci pour cette sympathique remarque.

PROCES-VERBAUX

Direction du Secrétariat Général**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER
2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction du Secrétariat GénéralRECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2014-982	DIRECTION DE PROJET AGENDA 21 <i>Convention réglant l'organisation d'une animation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 5 avril 2014 à Niort avec la ferme pédagogique du marais ' l'écurie du marais'</i>	150,00 € TTC	3
2.	L-2014-983	DIRECTION DE PROJET AGENDA 21 <i>Convention réglant l'organisation d'une animation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 5 avril 2014 à Niort avec l'association Les Ateliers de la Simplicité</i>	170,60 € TTC	6
3.	L-2014-984	DIRECTION DE PROJET AGENDA 21 <i>Convention réglant l'organisation d'une animation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 5 avril 2014 à Niort avec Disco Soupe</i>	A titre gratuit	9
4.	L-2014-1007	DIRECTION DE PROJET AGENDA 21 <i>Convention réglant l'organisation d'une animation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 5 avril 2014 à Niort avec le Centre Socioculturel des Chemins Blancs</i>	360,00 € TTC	12
5.	L-2014-1021	DIRECTION DE PROJET AGENDA 21 <i>Convention réglant l'organisation d'une animation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 5 avril 2014 à Niort avec la Communauté d'Agglomération du Niortais</i>	A titre gratuit	15
6.	L-2014-1099	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>Foire Exposition - Transport de personnes pour la Foire Expo 2014</i>	Montant minimum : 15 000 € TTC Montant maximum : 25 000 € TTC Montant estimatif : 18 487,21 € TTC	18
7.	L-2014-959	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant les modalités d'intervention pour l'action 'Lire et Faire Lire' à l'école J. Mermoz élémentaire</i>	A titre gratuit	20
8.	L-2014-1040	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Marché subséquent avec A.D.P.C. réglant un dispositif de secourisme pour la fête du périscolaire du 14 juin 2014</i>	385,00 € net	25
9.	L-2014-1055	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 3ème trimestre année 2013/2014 avec l'association ACADIAT - Avenant n°1</i>	270,00 € net	26

10.	L-2014-1059	DIRECTION DE L'EDUCATION Convention réglant l'organisation d'un séjour pour les centres de loisirs été 2014 avec le Comité Départemental du Tourisme de la Vienne	6 173,46 € TTC	29
11.	L-2014-1066	DIRECTION DE L'EDUCATION Convention réglant l'organisation de temps de sensibilisation à l'éducation canine avec l'association CHERVEUX AGILITY-EDUCATION CANINE	1 500,00 € net	31
12.	L-2014-1029	DIRECTION ESPACES PUBLICS Fourniture de panneaux de signalisation - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché	7 955,22 € HT soit 9 546,26 € TTC	33
13.	L-2014-1048	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE Mission d'expertise d'Assuré à l'occasion d'un important incendie sur un bien immobilier	11 462,75 € HT soit 13 755,30 € TTC	34
14.	L-2014-1049	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Foire Exposition - Assainissement des stands	12 736,75 € HT soit 15 284,10 € TTC	35
15.	L-2014-1052	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Foire Exposition - MAPA Tenue des caisses et gestion de la billetterie	20 096,00 € HT soit 24 115,20 € TTC	36
16.	L-2014-1081	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Foire Exposition - MAPA subséquent concernant la sonorisation, la lumière, la vidéo et l'assistance technique	23 649,74 € HT soit 28 379,69 € TTC	37
17.	L-2014-1094	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Convention de partenariat avec l'Amicale des Mécaniques Anciennes pour la Foirexpo 2014	/	38
18.	L-2014-1064	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Aérodrome Niort-Marais poitevin - Installation de plots lumineux - Attribution du marché	6 840,60 € HT soit 8 208,72 € TTC	41
19.	L-2014-1079	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Quai de la Préfecture - Cession de 9 boîtes à livres à la Communauté d'Agglomération du Niortais	A titre gratuit	42
20.	L-2014-1070	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à ANTELIS COÏC ROMI ET ASSOCIES - Prestation de conseil juridique	315,00 € HT soit 378,00 € TTC	43
21.	L-2014-1071	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à ANTELIS COÏC ROMI ET ASSOCIES - Prestation de conseil juridique	118,12 € HT soit 141,74 € TTC	44

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-152

Direction des Finances**FINANCES - EXERCICE 2014 - IMPÔTS DIRECTS
LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts.

Vu les articles L 2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux des trois impôts directs locaux en 2013 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	21,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,47 %

En reconduisant ces taux d'imposition, l'équilibre du budget 2014 est assuré par un produit fiscal qui s'élève à 42 992 107 €, au regard des bases fiscales prévisionnelles notifiées par la Direction Départementale des Finances Publiques :

Taxe d'habitation	89 982 000 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	75 888 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	301 500 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer les taux d'imposition 2014 comme suit :

Taxe d'habitation	21,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,47 %

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons une délibération importante portant sur les impôts directs locaux et la fixation des taux d'imposition. Alain GRIPPON.

Alain GRIPPON

Il a été annoncé lors de la campagne et depuis, que les taux n'allaient pas évoluer, donc il vous est proposé de maintenir les taux des trois impôts directs locaux à 21,97% pour la taxe d'habitation, à 30,29% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 78,47% sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En reconduisant ces taux, l'équilibre du budget 2014 est assuré par un produit fiscal qui s'élève à 42 992 107 € au regard des bases fiscales prévisionnelles notifiées par la Direction Départementale des Finances Publiques, soit : pour la taxe d'habitation : 89 982 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 75 888 000 € et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 301 500 €

Il est donc demandé de bien vouloir fixer les taux d'imposition 2014 comme ceux de 2013.

Alain PIVETEAU

Juste une remarque, par habitude, mais il faut les changer, on découvrait l'ensemble de la maquette budgétaire, la cohérence du budget et puis ensuite on votait l'ensemble des taux, là vous choisissez de présenter les taux avant de discuter, de présenter le budget, en liant ça, je le comprends, à une promesse de campagne. Est ce que c'est la variable de départ de la construction budgétaire, est ce qu'on va avoir le budget ensuite ? Comment ça ce passe ? Est-ce qu'il y a une présentation du budget, puisque nous n'avons pas eu de documents, sauf erreur de ma part, présentant de façon synthétique et un peu didactique, à côté des documents qui sont techniquement un peu plus indigestes pour ceux qui, en tous cas, n'ont pas l'habitude.

Le sens de ma question c'est : Est-ce qu'on va avoir une présentation ? Auquel cas, nous aurions pu voter les taux après.

Monsieur le Maire

Il a été fourni un document synthétique au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, d'ailleurs beaucoup plus analytique que les années passées, et il va vous être présenté dans un instant des éléments de synthèse du budget dont vous avez l'ensemble des recueils en annexe des délibérations.

Amaury BREUILLE

Une petite remarque sur le stop fiscal, puisque vous nous présentez une stabilité des taux municipaux ce soir, si ce n'est qu'hier à la Communauté d'Agglomération, nous avons voté des évolutions de taux avec une légère baisse de la fiscalité sur les entreprises, mais pour les Niortais une légère hausse sur les trois

RETOUR SOMMAIRE

taxes, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation, donc le résultat de ce que paieront les contribuables sur leur feuille d'impôts ce n'est pas un stop fiscal, c'est une très légère augmentation.

Monsieur le Maire

Très, très, très légère. Et je vous rappellerai que cette délibération est une obligation légale, il s'agit d'obtenir un lissage qui est réclamé par la loi, et ce lissage fait suite à une décision qui n'était pas forcément la mienne, qui était celle de la fusion entre la CAN, Germond-Rouvre et Plaine de Courance, donc c'est une suite très logique mais cela dit, il s'agit de zéro virgule zéro quelque chose, donc on est sur du parler haut et quelque peu déplacé à mon sens, quand on se souvient qu'en 2008 vous aviez augmenté les impôts de près de 8%, à partir de là je pense que nous tenons fermement le cap, l'engagement en effet porte sur les taux municipaux et nous le tenons encore une fois ce soir, comme nous l'avions annoncé au Débat d'Orientations Budgétaires, mais libre à vous de vous opposer à cette délibération si vous le souhaitez.

Marc THEBAULT

Il me semble qu'il faut retenir l'essentiel, c'est-à-dire la volonté affichée et la promesse tenue de ne pas augmenter les taux, alors que nous sommes dans une contrainte budgétaire particulièrement délicate comme on a pu l'observer pendant le Débat d'Orientations Budgétaires, avec notamment des baisses des contributions de l'Etat de l'ordre de 5%, donc dans un contexte qui nous est éminemment défavorable, nous maintenons les taux au même niveau, je crois quand même que c'est déjà une belle prouesse.

Amaury BREUILLE

Monsieur THEBAULT, c'est déjà une façon d'habiller ce qui avait été dit pendant la campagne, moi j'avais entendu de votre part de stop fiscal, ça me semblait un langage tout à fait clair. Pourquoi je l'évoque ce soir, c'est que vous dites qu'il y a une obligation du côté de la CAN à augmenter les taux, c'est pour ça que je l'évoque ce soir et non pas hier, parce que je m'attendais à ce que logiquement vous compensiez, à l'échelle municipale, cette faible hausse des taux que vous avez décidée au niveau communautaire.

Il aurait été logique si vous voulez, si vous êtes un homme de parole et si vous voulez vous tenir à votre stop fiscal, il y a eu un engagement de pris qui me semblait très clair, c'était le stop fiscal. Vous me dites que vous avez augmenté les taux sur les ménages hier à l'agglo, on ne pouvait pas faire autrement, je m'attendais à ce que ici, vous ayez toute latitude, vous compensiez cette hausse de taux communautaires. J'en fais simplement le constat, ce n'est pas un stop fiscal.

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Je ne vous laisserai pas dire que les taux ont augmenté, non, c'est jouer avec les mots, franchement, c'est au-delà du 0. Il y a un moment où il ne faut pas faire croire n'importe quoi, la réalité des chiffres est celle-ci, donc ce n'est pas la peine d'inventer une autre réalité que celle qui est la maîtrise fiscale et qui est notre politique que nous tenons dès la première année, dès l'élection passée.

Moi ce que j'ai découvert avec les adjoints chargés des finances, notamment, mais aussi avec tout le groupe, c'est que la majorité sortante n'avait qu'une ambition, vu l'augmentation des dépenses, c'était d'augmenter les impôts aussitôt réélue. Et bien ce n'est pas le cas, elle n'a pas été réélue, et les taux d'impositions sont maîtrisés et stabilisés. Merci.

Alain PIVETEAU

Juste pour donner factuellement ce qui était à la fois annoncé dans notre campagne, puisqu'on en a fait une aussi avec un moins bon résultat, je le reconnais, mais il n'était pas du tout question, il n'a jamais été dit que les taux d'impôts seraient augmentés à notre arrivée, la différence entre nous, c'est que connaissant la situation budgétaire, comme vous, je ne reviens pas sur le débat du DOB, mais ne feigniez pas de découvrir une réalité budgétaire que d'ailleurs vous avez souvent caricaturée un peu tôt dans vos débats, donc vous montriez très bien que vous la connaissiez, donc vous semblez découvrir l'ampleur des difficultés, où nous ne sommes pas d'accord sur les raisons, mais il n'était absolument pas question pour nous, je tiens à corriger les faits, d'augmenter les impôts en arrivant, simplement il n'y avait pas d'engagement sur le fait de ne pas les augmenter pendant 6 ans, puisque la situation budgétaire des collectivités locales dont vous savez toutes les difficultés qui sont en train d'augmenter, encore aujourd'hui en terme strictement budgétaire, ne nous permettait pas de nous engager aussi loin sans avoir un débat avec les Niortais puisque ça veut dire très clairement à un moment donné, diminuer les dépenses publiques pour pouvoir maintenir le niveau des taux, or vous maintenez aujourd'hui et nous nous en félicitons, les taux pour cette année, qui reste une année difficile pour les ménages Niortais, mais nous ne savons toujours pas quelles sont les dépenses publiques que vous serez amenés, compte tenu de ce choix stratégique en terme fiscal qui est tout à fait cohérent, nous ne connaissons pas aujourd'hui les dépenses publiques sur lesquelles vous serez amenés à faire des coupes importantes à l'avenir pour maintenir cet objectif.

Romain DUPEYROU

J'entends depuis maintenant plusieurs Conseils, autant municipaux que communautaires, que l'on attaque cette majorité sur son manque d'écoute, sur son manque de concertation, aujourd'hui même sur une hausse d'impôts, et bien j'ai envie de dire à ces nouveaux élus de l'opposition, « Quel courage », « Bravo », maintenant que vous êtes sur les bancs de l'opposition, quel courage de dénoncer ce que vous n'avez pas su faire pendant 6 ans.

RETOUR SOMMAIRE

Je rappelle quand même que le travail effectué à ce jour par la nouvelle municipalité est réalisé avec un budget plus contraint, hérité de ceux mêmes qui le critiquent, que l'écoute et la concertation ont représenté 54,38% de suffrage, qui ont répondu favorablement aux projets qu'on a proposés, qui sont entre autres, l'expérimentation du bus gratuit, un stationnement plus juste, une fiscalité stable, l'arrêt du TCSP, on en parlait hier.

Alors je sais qu'aujourd'hui, pour certains d'entre nous nos paroles sont inaudibles, à vous qui pensiez certainement qu'imposer plus pour structurer plus était la seule voie. Merci.

Marc THEBAULT

Je voulais simplement dire à notre collègue Alain PIVETEAU, qui déclare avoir parfaitement connaissance de la situation et de ces difficultés et avoir eu l'intention de ne pas augmenter les impôts, je souhaite lui poser la question : Qu'elles sont les propositions qu'il souhaite faire pour construire le budget de 2014 ? Soyons dans une opposition constructive.

Alain PIVETEAU

Micro éteint

Amaury BREUILLE)

La grande différence qu'il y a eu dans la campagne municipale entre ce que, par exemple, a porté notre liste et la vôtre, vous avez porté à la fois beaucoup de promesses de dépenses, le contournement nord, le bus gratuit, des réductions de prix sur le stationnement etc...Enormément d'engagements et en même temps un engagement de stop fiscal, pour ma part, je vous le rappelle, quand j'ai proposé un certain nombre de pistes d'économies notamment sur la foire, ce qui évidemment est plus difficile dans une campagne électorale, c'est beaucoup plus difficile dans une campagne de présenter des nécessités d'économies que de promettre des dépenses qui satisfont tout le monde, moi je pense qu'autant d'engagements de dépenses et le stop fiscal, on en avait débattu à ce moment là, c'était absolument déraisonnable d'autant plus que vous le saviez, vous avez rappelé cette époque là, vous en avez même fait un argument de campagne, la faiblesse de l'autofinancement de la Ville et son niveau d'endettement que vous avez rappelé j'allais dire, à l'euro près.

Aujourd'hui je constate, vous parlez ce soir de maîtrise fiscale c'est déjà un autre vocabulaire que le stop fiscal, j'en prends acte.

Monsieur le Maire

Je sens que vous allez vous épuiser à ce jeu de mots. Enfin, libre à vous.

Le stop fiscal étant, soyons factuels, Monsieur BREUILLE, dans la campagne, une stabilisation des taux selon la nature. Aucune augmentation des taux d'imposition et municipaux pendant la mandature. Soyons encore une fois factuels, cette délibération du Conseil municipal pose des taux identiques à ceux de l'année précédente.

Certes les bases augmentent, ce n'est pas de notre fait.

Maintenant, certains regrettent ici que ça n'aille pas assez loin, que l'on ne baisse pas les taux pour stabiliser complètement l'imposition. Ce sont ces mêmes personnes qui en 2008 ont augmenté les impôts de 8%. Ce sont les mêmes personnes qui nous laissent des finances dans un état absolument déplorable. Ce sont les mêmes personnes qui, Monsieur PIVETEAU l'avoue à demi-mot, auraient augmenté les taux soit cette année, ou dans un an ou deux, enfin l'auraient fait en 6 ans. Ça me paraît légèrement de mauvaise foi, voire de la pure malhonnêteté intellectuelle, et je le regrette.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, on voyait les chiffres avec les prévisions qu'on pouvait faire sur les comptes administratifs 2013 qui ne sont pas encore officiellement émis, et vous nous aviez dit, Monsieur PIVETEAU : « De toute façon ces chiffres là sont conformes au budget que nous avons tenu », et on voyait en même temps que cela amenait une évolution des comptes qui était assez catastrophique puisqu'en deux ans nous n'étions plus capable de rembourser complètement la dette. D'une certain façon, on aurait pu résumer ces propos en disant : « On vous avait promis que nous irions dans le mur et vous voyez, nous avons tenu nos engagements ». Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, qui n'a peut-être pas été assez signalé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est justement celui de l'augmentation des dépenses.

Vous avez dit : « Quand nous sommes arrivés, il y avait trois projets en cours qui avaient été lancés par la mandature précédente, présidée par Alain BAUDIN, et nous avons assumé de les mener à leur terme en les modifiant », puisque vous en avez modifié les équations économiques, et également vous en avez rajouté en ajoutant la piétonisation du centre-ville.

Mais le vrai problème, ce n'est pas tellement ces investissements qui ont été faits, parce que finalement les dépenses dûes en fonctionnement à ces frais financiers sont très largement inférieures à l'ensemble des autres dépenses qui elles, ont explosé pendant la même période, de pas loin de 20%. Sur une période de 5 ans ça fait quand même beaucoup. Et c'est ça aussi qui plombe les comptes. Donc effectivement nous, nous aurons à trouver des solutions, on a été élus pour ça, et on le fera. Merci.

Pascal DUFORESTEL

Moi, je veux bien que nous devenions le centre de gravité, c'est le cas géographiquement dans cette salle, néanmoins comme vous l'avez dit, nous sommes dans l'opposition, fut-elle constructive ! Vous êtes

RETOUR SOMMAIRE

désormais dans la majorité, aux affaires, nous ne sommes plus en campagne, plus besoin de faire la claque comme elle a été faite hier en Conseil communautaire, nous ne sommes plus dans des réunions publiques, nous ne sommes plus dans des meetings de campagne, nous sommes au Conseil municipal, nous attendons de votre part, comme ça vient d'être dit, des propositions liées au programme, à la campagne certes, et à l'analyse et à la manière dont vous allez mettre tout ça en musique, et à partir de là nous jugerons comme ce soir, quand nous accompagnons ces choix et quand nous les contestons. Un point c'est tout.

Fabrice DESCAMPS

Non Monsieur DUFORESTEL, un point ce n'est pas tout, en fait je voulais simplement dire que je ne peux pas laisser Monsieur BREUILLE une nouvelle fois vouloir refaire le match de la campagne, le match de la campagne a été fait, le match de la campagne a été gagné, n'en déplaise à Monsieur BREUILLE, mais nous avons été extrêmement clairs pendant cette campagne, en particulier, puisqu'il soulève le problème du barreau nord, nous avons été extrêmement clairs pendant cette campagne, ce n'est pas faute de l'avoir répété, ce barreau nord nous le ferons si nous avons les moyens financiers de le faire, c'est-à-dire à taux constant pour les Niortais. Voilà, il fallait que ce soit répété. Merci.

Monsieur le Maire

Rappelons qu'il y a ce qui relève de la CAN et ce qui relève de la Ville. Et là nous parlons des taux d'imposition de la Ville.

Amaury BREUILLE)

Ça va être très bref, voilà déjà au moins une déclaration qui me satisfait. Parce qu'effectivement je ne crois pas que vous pourrez tenir à la fois l'ensemble de vos engagements de campagne dont le contournement nord, et le stop fiscal. Et à choisir, de l'ensemble, je préfère largement que ce soit le contournement nord qui en fasse les frais, je pense que ce serait effectivement beaucoup plus raisonnable, je pense que vous y serez amenés à un moment ou un autre du mandat, et je préférerais que ce soit dit le plus tôt possible parce que ces types de choix il vaut mieux les faire en début de mandature qu'en fin de mandat.

Monsieur le Maire

En attendant, puisqu'auprès de la CAN on a réussi à faire une bonne centaine de millions d'euros d'économie, voilà qui donnera plus de possibilités.

Direction des Finances**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014
- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles 1612-1 et suivants et 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2014 du budget principal par un vote par nature ;

. en M 14 au niveau du chapitre, pour chacune des sessions du budget principal et des budgets annexes « ZAE les Champs de l'Arrachis », « Lotissement des Champs de l'Ormeau » et « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;

. en M 4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Foire exposition », « Stationnement » et « Chaufferie bois Quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Délibération portant sur le Budget Primitif de l'exercice 2014 – Budget Principal et Budgets Annexes, je vous rappelle, et notamment au public qui est présent, qu'il a fait l'objet d'un Débat d'Orientations Budgétaires, que traditionnellement ce budget se tenait en décembre, que pour des raisons x que je ne maîtrise pas tout à fait, il a été reporté au lendemain des élections municipales et nous avons donc à le tenir avant la date du 30 avril pour nous conformer avec les dispositions légales.

Alain GRIPPON

Vous le souhaitez, Monsieur PIVETEAU, nous avons établi un document de synthèse qui vous permettra d'avoir une lecture moins indigeste que celle des documents officiels que vous citiez tout à l'heure, et je vous rejoins complètement sur le sujet.

Ce qu'il faut savoir, mais je crois que cela vient d'être dit au moins partiellement, c'est que ce budget est issu de décisions que vous avez prises lorsque vous étiez dans la majorité et donc c'est votre budget, c'est un héritage.

Il a été amendé très à la marge en fonction d'un certain nombre d'informations que nous avons obtenues notamment de la part des services fiscaux en matière d'impôts locaux, par la notification des taux et des assiettes.

Ce budget est un budget de transition, je viens d'évoquer pourquoi. Vous avez un document noir et blanc donc je pense que la couleur vous égayera davantage sur un sujet aussi austère et sur une réalité également austère.

Je pense que la première page est assez explicite, elle vous présente une comparaison de budget primitif à budget primitif, nous avons pensé que c'était la méthode la plus simple pour comparer des choses comparables. Il va de soi que dans les budgets modificatifs ou rectificatifs, la période de référence sera vraisemblablement celle des Comptes Administratifs qui permettront de voir comment le budget 2014 s'articule aux réalisations définitives 2013.

Un commentaire rapide sur cette première page, en 2^{ème} colonne vous avez le Budget Primitif 2014, puis en 3^{ème} et 4^{ème} colonne des écarts par rapport au Budget Primitif 2013, en valeur absolue et en pourcentage.

Recettes réelles de fonctionnement : 86,7 millions d'euros au budget 2014. Dépenses réelles de fonctionnement : 81,5 millions. Soit un résultat de fonctionnement : $A - B = 5,2$ millions d'euros. Ce qui présente une diminution de 1,6 million d'euros, soit 24%.

S'y ajoutent les travaux en régie donc la production d'immobilisations, à hauteur de 1 200 000 € ce qui se traduit par une capacité d'autofinance brute de 6,4 millions d'euros, en diminution de 18,2% par rapport à N-1.

Lorsqu'on soustrait de cette CAF brute de 6 400 000 € l'amortissement de la dette c'est-à-dire la partie capital de 6 200 000 € il reste un autofinancement net de 160 000 € dont on peut dire que c'est une

RETOUR SOMMAIRE

goutte d'eau par rapport au montant global du budget. S'ajoutent à cet autofinancement net des cessions d'immobilisations budgétées à hauteur de 1 200 000 € pour déterminer un financement disponible pour l'investissement de 1 036 000 €, en diminution de 60% par rapport à N-1.

Les dépenses d'investissement qui figurent dans la section investissement s'élèvent à 15,3 millions pour des recettes de 9,2 millions faisant apparaître un résultat d'investissement négatif de 6 millions. Globalement ces 6 millions, par rapport aux financements disponibles pour l'investissement de 1 036 000 € se traduisent par un volume d'emprunt à réaliser de 4,7 millions, donc des emprunts à réaliser en diminution de 57% par rapport à N-1.

Je vous propose de passer à la 2^{ème} diapo : Les recettes de fonctionnement.

La synthèse produits des services et du domaine et ventes diverses : 4,98 millions d'euros soit 5,8% du total du budget. Impôts et taxes : 62,3 millions soit 72% du budget.

Dotations, subventions et participations : 18,39 millions soit 21% du budget. Autres produits pour un montant marginal de 1 million soit 1% du budget.

Voyons d'abord les produits des services et du domaine : 4,98 millions. Je ne sais pas si je vais égrainer l'ensemble des postes de charges, je vous laisse les apprécier de visu, avec un montant plus significatif pour les centres de loisirs - activités périscolaires dont on sait que cette augmentation est liée à la fois à l'augmentation des tarifs municipaux mais également à l'augmentation de la fréquentation.

Page suivante, impôts et taxes, nous avons les contributions directes : Taxe foncière bâti ; taxe foncière non bâti et taxe d'habitation qui représentent un montant de 43 000 000 € en augmentation de 3,8%. C'est la contraction entre l'augmentation des bases ou des assiettes, et la diminution du taux fixé par l'Etat.

Les attributions de compensation de la CAN représentent 14,8 millions d'euros, à peu près stables, les droits de mutation ont été revus à la baisse compte tenu d'un marché atone sur les transactions immobilières : 1 500 000 € Taxe sur l'électricité : 1 016 000 € Droit de stationnement : 1 033 000 € Divers : 0,5 million d'euros.

Troisième page concernant les dotations aux subventions et participations pour un total de 18 040 000 € La dotation globale de fonctionnement forfaitaire + solidarité urbaine + péréquation, représentent un peu plus de 13,5%. Les compensations versées par l'Etat en matière de taxe professionnelle, taxes foncières et taxe d'habitation, c'est-à-dire les exonérations que subit en quelque sorte la collectivité, mais remboursées par l'Etat, s'élèvent à 0,50, + 0,43, + 0,30 soit 1,23%, + 1,69% pour la taxe d'habitation. Et enfin les autres dotations et participations : 2,3 millions soit une augmentation de 19%.

Page suivante, autre produit mineur, atténuation de charges, ce sont des remboursements de dépenses de personnels ou des remboursements d'indemnités de sécurité sociale pour les personnels contractuels. Les autres produits de gestion : Des revenus d'immeubles par exemple, des produits financiers, des produits exceptionnels, le montant n'est pas très significatif au regard du budget global.

La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement, c'est des dépenses de personnels qui augmentent de façon significative : 41 millions, des charges à caractère général pour 18 millions, les autres charges de

RETOUR SOMMAIRE

gestions courantes : 17 millions, ce sont essentiellement les subventions versées à différents organismes et associations.

Des charges financières : 2,8 millions. Des charges exceptionnelles : 2,17 millions. Et enfin des dépenses imprévues qui sont marginales et des provisions qui n'ont pas été constituées au titre 2014.

Les dépenses de personnel : 41 millions. On voit qu'elles évoluent de façon assez significative, c'est lié à un certain nombre d'éléments que sont d'abord, malgré la stabilité des effectifs, l'incidence du glissement vieillesse technicité à hauteur de 300 000 € de la réforme des catégories C et B, à hauteur de 370 000 € du transfert des personnels à la CAN dans le cadre de la mutualisation du service garage qui procurerait une économie de 130 000 €, de l'augmentation des cotisations CNRACL : + 280 € de la revalorisation de la rémunération des animateurs au niveau du SMIC : 280 000 € de la participation employeurs à la complémentaire santé : + 110 000 € de l'organisation des élections : + 50 000 € et autres : 40 000 €

Les charges à caractère général : 17,9 millions d'euros.

On voit là qu'elles se répartissent de façon à peu près équivalente avec deux postes toutefois qui sont plus significatifs, ce sont les contrats de prestation de service c'est-à-dire études, honoraires et indemnités diverses versées à des tiers extérieurs, c'est énergie - électricité - chauffage - combustible - carburant pour 3 millions d'euros. Une augmentation de 1,7%.

Le reste, on a vu tout à l'heure, la fréquentation des centres de loisirs et des activités périscolaires donne une augmentation des recettes, ça se traduit aussi par une augmentation, en tous cas pour l'augmentation de la fréquentation, par une augmentation des dépenses.

Impôts et taxes assimilées, ce sont les charges d'impôts payées par la collectivité pour son propre compte, quasiment 1 million d'euros.

Fourniture de petit équipement, maintenance, différents postes, le total forme une masse de 17,9 millions, en augmentation de 5,3%.

Les autres charges de gestion courante représentent 17 millions, une légère diminution de 1,5%, avec là encore des répartitions à peu près équivalentes sur un certain nombre de lignes budgétaires, avec 2 lignes plus importantes que sont les subventions aux personnes de droit privé et les subventions au CCAS, y compris le contrat enfance jeunesse, là encore 6,5 millions pour les subventions aux personnes de droit privé, 5,6 millions pour les subventions.

Contribution au SDIS : 2,7 millions d'euros. Subvention budget annexe du parc des expositions de Noron : 1 200 000 euros.

Indemnités frais de mission et de formation des élus : 0,89 million, en augmentation de 27,1%, mais je crois Monsieur le Maire que vous vouliez faire une petite observation puisque vous l'avez faite.

Oui, ce sera entre autres, une de nos capacités à regagner des marges puisque nous ne sommes plus à 17 adjoints mais à 13 pour le moment, en tous cas on sera loin d'être à 17, donc nous ne serons pas dans ce volume de dépenses, ce sera déjà un poste qui sera sensiblement moindre.

Alain GRIPPON

Divers : 0,15 million d'euros, en diminution de 28,6%. Les dépenses liées aux charges exceptionnelles représentent 2,17 millions d'euros dont le détail suivant est assez facilement lisible : 0,56 / 0,57 pour l'Acclameur, 0,40 pour la subvention au budget annexe de la foire exposition. Subvention budget annexe stationnement parking de la Brèche : 0,4 million.

Passons maintenant à la section investissement, il a été dit tout à l'heure que les dépenses d'investissement s'élevaient à 15 035 000 € soit des grands projets à hauteur de 5,8 millions, d'autres investissements à hauteur de 8 millions dont les crédits de quartiers. Des travaux en régie je le rappelle, productions immobilisées c'est-à-dire des moyens utilisés par la commune pour ses propres investissements faits en régie. Et puis autres divers : 0,33 € Taux en dépenses imprévues : 0,15%.

Vous avez, diapo suivante, les détails des grands projets, je pense que vous les connaissez bien pour les avoir décidés donc je ne vous ferai pas l'affront de les relire dans le détail. Je passe donc à la diapo suivante.

Les grands projets, on vient de voir le total : 5,81 millions, avec l'OPAH-RU : 0,9 million, l'habitat pour 0,56 million, les participations pour voies et réseaux, 0,40 million, Terre de Sports : 0,50 million. Autres projets : 8 010 000 € qui se décomposent en 1 074 000 € pour des projets déjà engagés, dont le détail joint, mais essentiellement la restructuration du Centre Technique Municipal pour 1 062 000 €

Page 5, des dépenses récurrentes : 5,9 millions d'euros. 1,25 million pour les espaces publics, 0,4 million pour les écoles ; Patrimoine sportif culturel administratif et technique : 0,5 million ; Renouvellement véhicules et matériel : 0,4 million ; Foncier : 1,25 million ; Système d'information et de télécommunication : 1,4 million. Autres dépenses : 0,7 million.

La synthèse maintenant des recettes d'investissement qui s'élèvent dans le budget à 9 030 000 € Le fond de compensation de la TVA : 3,50 millions. Pour les nouveaux élus, je voulais vous dire que pour les dépenses d'investissement grevées de TVA, la TVA ne peut pas être récupérée directement, donc l'Etat rembourse forfaitairement cette TVA par l'application d'un taux qui de 15,50%.

Les taxes d'aménagement : 0,8 million. Les amendes de Police : 0,75 million. Les subventions et autres recettes : 4,21 millions. Ce sont des opérations financières qui concourent au financement d'un certain nombre d'investissements.

Le financement disponible pour l'investissement je vous le rappelle, ne s'élève qu'à 1,36 million et nécessitera donc le recours à l'emprunt pour 4 070 000 € L'annuité de la dette pour l'exercice 2014 est estimée à 8,8 millions d'euros répartis entre les intérêts pour 2 570 000 € et le remboursement du capital

RETOUR SOMMAIRE

des emprunts pour 6 230 000 €. Elle correspond à un encours total au 1^{er} janvier de 79,44 millions représentant 62,23% sur des emprunts à taux fixes, ce qui est plutôt une bonne chose, et nous sommes satisfaits de voir que la prudence régit votre gestion des emprunts.

Les emprunts contractés au titre de l'exercice 2013 reportés sur 2014. J'avais expliqué le 18 avril lors du débat, qu'il y avait certains décalages entre la souscription d'emprunts et leur perception réelle, c'est le cas, ceux-là, en tous cas pour une partie d'entre eux, ont été souscrits à un taux variable EURIBOR 3 mois plus marge 1,45%, mais ça reste, compte tenu des taux de base en question, plutôt une bonne nouvelle.

L'encours du budget annexe stationnement s'élève pour sa part à 9 312 000 €, l'annuité de 2014 s'élève à 0,645 million d'euros, répartis entre 400 000 € d'intérêt et 245 000 € de capital.

Pour l'équilibre du budget, le montant du recours à l'emprunt pour assurer le financement des investissements a été évalué à 4,7 millions € déjà annoncé, en cohérence avec le besoin de financement des investissements à réaliser.

Voilà pour la partie budget principal.

Les budgets annexes concernent le crématorium, les pompes funèbres et le stationnement. Vous avez le montant des investissements et du fonctionnement pour chacune de ces 3 rubriques.

Crématorium et pompes funèbres ne nécessitent pas de concours particulier, provenant de la commune, par contre le stationnement nécessite une compensation de l'annuité de la dette à hauteur de 0,375 million d'euros.

Foire exposition : La subvention prévisionnelle du budget s'élève à 0,40 million d'euros. Parc de Noron : les investissements sont estimés à 0,27 million hors report, le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget est 1 200 000 €

Chaufferie bois les Brizeaux : Là, le montant est peu significatif puisqu'en fait c'est une exploitation qui occasionne le versement d'une redevance de 8,2 KE au bénéfice de la collectivité.

Enfin les lotissements, les champs de l'ormeau et les champs de l'arrachis qui sont des budgets créés en 2009 et qui sont reconduits dans l'attente de la clôture de leurs comptes. L'aménagement et les cessions sont en phase d'être terminés, donc peu de dépenses en fonctionnement ou investissement pour ces chantiers.

Voilà concernant les budgets annexes.

Pascal DUFORESTEL

Merci beaucoup et merci pour cette présentation très claire.

Vous avez évoqué dans votre préliminaire des petits réajustements, est ce que vous pouvez juste les surligner ou nous faire référence, est ce que c'est en l'occurrence les points de la page 17 ou d'autres éléments qui ont donné lieu à ces réajustements et lesquels sont-ils ? S'il vous plaît.

Les ajustements consistaient à prendre en compte la diminution de 4,7% de la dotation globale de fonctionnement, prendre en compte également les diminutions de recettes fiscales liées à ce que nous impose l'Etat en matière de diminution des taux, ce qui me semble normal, puisque les notifications ont été faites, et par contre en autre sens, l'augmentation des assiettes. Mais je croyais l'avoir dit tout à l'heure.

Voilà les principales incidences qui ont été prises en compte, on aurait pu imaginer de prendre en compte la diminution du versement transport, la décision n'ayant pas été prise au moment où nous rédigeons le document, ça n'a pas été pris en compte. Autrement dit, on a là des frais de personnel en charges sociales de l'ordre de 45 000 € qui concernent le passage de 1,20 à 1,05 au titre de l'exercice 2014. L'ajustement n'a pas été fait.

Par contre, je crois qu'il n'est pas mauvais de prendre en compte des choses que vous trouverez dans le budget rectificatif ou modificatif du mois de juin 2014, ce sont deux opérations particulières qui n'ont pas été prises en compte par vos soins, la première concerne un complément de participation alloué à l'OGEC, dont on sait qu'un contentieux est quasiment en phase d'accomplissement, qu'on peut évaluer aujourd'hui, un montant significatif ce montant là, c'est un sous provisionnement de votre part, puisque ce n'est pas une nouvelle, le contentieux existe depuis plusieurs années.

Puis un deuxième contentieux qui lui, est naissant, qui concerne des questions d'assujettissement à la TVA sur des parkings, et là aussi le montant est significatif, ce qui veut dire que les comptes 2013, tels qu'ils ont été établis à ce jour, feraient ressortir une insuffisance de provisionnement de l'ordre d'un million d'euros, 600 000 € pour l'OGEC et 400 000 € pour la TVA.

Mais nous aurons vraisemblablement des précisions lors du dénouement de cette opération.

Amaury BREUILLE

Deux remarques. Une particulière qui renvoie à la réflexion de Lucien-Jean LAHOUSSE de tout à l'heure sur les dépenses de fonctionnement, vous disiez 20% d'augmentation des dépenses de fonctionnement sur le mandat écoulé. Vous disiez que c'était absolument déraisonnable. Vous savez que 20% d'augmentation des dépenses de fonctionnement sur le mandat, si on prend du cumulé, ça fait de l'ordre d'un peu plus de 3% par an.

Donc je suppose que dans le budget de juin et dans les budgets qui suivent, vous nous proposerez des budgets qui seront en deçà de ce chiffre.

Je dis quand même que l'évolution normale des charges de personnel, c'est-à-dire l'évolution habituelle du glissement vieillesse technicité rend l'exercice difficile.

Deuxième chose sur le vote du budget de ce soir, je reviens un petit peu sur ce qu'on évoquait tout à l'heure, c'est assez difficile finalement, compte tenu de l'incertitude qu'on a sur les choix qui sont les vôtres, quand je dis que vous ne pourrez pas à la fois tenir l'équilibre fiscal et vos engagements de campagne, c'est difficile de voter sur un budget de l'année, sans avoir le long terme.

RETOUR SOMMAIRE

Donc vous voudrez bien enregistrer pour ma part un refus de participer au vote, parce que je pense que les conditions pour voter en toute connaissance de cause ne sont pas réunies.

Monsieur le Maire

C'est peut être une façon de se laver les mains.

Nicolas MARJAULT

Nous allons essayer de ne pas nous laver les mains, puisque pendant la campagne en tous cas, il avait souvent été fait référence, on avait essayé du point de la liste du front de gauche d'être assez réaliste dans l'approche en disant qu'il fallait penser, au vu de l'état de la capacité d'autofinancement de la Ville que tout le monde connaissait, ce qu'on retirait en terme de dépenses et ce qu'on augmentait en terme de recettes.

C'est pour ça qu'on avait construit un programme très axé autour de la prise de compétence au niveau du territoire, et avec l'idée de construire un projet à l'échelle territoriale qui supposait la maximisation d'outils tel que la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) ou tel que le VT et là-dessus tout le monde connaissait nos combats, ils n'étaient pas secrets et de fait, on n'avait pas de scrupules à parler de hausse fiscale et on l'a fait pendant la campagne.

De même, on n'a pas eu de scrupules à parler de baisse de certaines dépenses publiques, on avait clairement ciblé la ligne qui finançait, en tous cas sur fonds publics, la foire exposition. Et pour qu'il n'y ait de faux débats, on n'avait pas dit non à la foire exposition mais non à un financement public de la foire, je le précise d'emblée, parce qu'on le savait.

Effectivement le verdict des urnes a parlé et là-dessus je n'ai rien à redire, mais en revanche l'état des lieux sur lequel se fondait cette argumentation n'a pas bougé d'un iota, on le voit bien ici, et la question que je me pose aujourd'hui en écoutant les uns et les autres, finalement, c'est que les deux véritables questions ce n'est pas le « Pourquoi », tout le monde connaît, un Etat qui se défait sur les collectivités au nom de la réduction des dépenses publiques et de ce point de vue là on n'a eu aucun problème là aussi pendant la campagne à le préciser, personne. Deuxième élément, un volontarisme en terme d'investissement non négligeable de la précédente mandature et que j'assume parfaitement, donc là-dessus pas de problème, c'est aussi ça qui justifiait l'état des lieux d'aujourd'hui, et à partir de là, la question en fait qui s'est posée très rapidement, ce n'est pas de savoir pourquoi, on a les causes, ni même finalement de connaître le « Comment », puisqu'après il n'y a que deux solutions, soit on ne fait rien pendant les six ans à venir, soit on taxe les ménages d'un côté soit on retire les dépenses publiques de l'autre, c'est-à-dire globalement on démantèle le service public, soit on fait un projet de territoire.

Je suis très perplexe sur le projet de territoire, vous avez entendu nos prises de positions hier, puisque je connais malheureusement trop bien les responsables, aujourd'hui en tous cas, certains vice-présidents, puisqu'ils ont déjà été en action donc pour le coup on les connaît à l'œuvre. Je ne parle pas du nouveau

RETOUR SOMMAIRE

Président mais je parle des récidivistes de la vice-présidence, et il y en avait quand même quelques-uns qui, quelque soient les majorités, quelque soient les présidences, sont visiblement inamovibles, ça doit être des rentes de situation, ou en tous cas ce sont des fermiers généraux de l'agglomération, je ne sais pas.

Monsieur le Maire

A l'époque des élections municipales, il y a les reconduits et il y a les reclassés.

Nicolas MARJAULT

Certainement, mais ça prouve que ce n'est pas du suffrage universel direct, ça le prouve bien de ce point de vue là.

Donc visiblement il y a peu de chance, au vu du compromis territorial actuel, que le projet de territoire puisse faire office ou en tous cas permette d'actionner certains leviers de transformations sociales et urbaines que vous appelez de vos vœux.

Donc là il ne reste plus que deux solutions : Taxer les ménages ou démonter le service public. La question, donc ce n'est ni le « Pourquoi » ni même le « Comment », moi, la question qui m'agite, c'est le « Quand » et surtout le « Quoi » ! C'est-à-dire, quand est-ce que ceci va arriver et surtout, quels sont, dans la ligne de mire, les premiers services publics qui sont sur la tablette !

Monsieur le Maire

Vous serez étonné, Nicolas MARJAULT, et concernant la CFE, ce sont des impôts communautaires comme vous le savez, et puis je vous ferais remarquer qu'à force d'augmenter les taux d'imposition, notamment économiques comme la CVAE, eh bien on perd 2 millions de recettes.

Donc il y a un moment où il y a des recettes qui ne fonctionnent plus, et quand on épuise les ficelles, et bien voilà, donc il faut trouver d'autres méthodes, nous y sommes contraints et c'est aussi de notre responsabilité.

Maintenant, vous nous parlez d'investissement volontariste, nous avons aussi une volonté d'investissement, la seule chose et le gros problème qui était celui de la mandature et ce n'est à défaut de l'avoir dit très régulièrement à l'occasion des Débats d'Orientations Budgétaires, des Budgets Primitifs, c'est que, la dette, pourquoi pas, mais la dette il faut qu'elle soit gérée, digérée par ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement, la dette c'est comme une serviette qu'on fait rentrer à travers le rond. Le rond c'est l'autofinancement brut, la serviette c'est la dette. Si on veut que la dette rentre dans le rond et que la serviette soit bien pliée, eh bien il faut que la dette soit correctement étudiée et digérée.

Or vous faites un nœud à la serviette et vous réduisez le rond. Et aujourd'hui en effet on a quelques difficultés. Je vous prie de bien vouloir comprendre notre problème à l'aune de cette image qui me paraît très parlante. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voulais juste préciser à Amaury BREUILLE qu'en fait, les 20% d'augmentation dont je parle c'est entre les résultats du Compte Administratif 2012, que j'ai pu avoir, et celui de 2008. Donc c'est sur quatre ans, ce n'est pas sur la mandature, et effectivement on a eu une politique volontariste d'investissement, je l'entends bien, mais elle ne s'est pas accompagnée d'un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement qui aurait permis de la financer. Voilà.

Fabrice DESCAMPS

Je constate à nouveau les contradictions internes qui agitaient l'ex majorité Niortaise, qui dieu merci a été remplacée par la nouvelle, puisque Monsieur PIVETEAU vient de nous expliquer qu'il était hors de question d'augmenter les impôts et Monsieur MARJAULT nous a expliqué au contraire que c'était la meilleure des solutions possible. Merci.

Monsieur le Maire

Bien vu, Monsieur DESCAMPS. D'autres remarques ?

Nicolas MARJAULT

Ce n'est pas une nouvelle, on l'a fait pendant six ans.

Monsieur le Maire

Oui, si on vous avait dit qu'il fallait s'endetter, payer d'avantage d'impôts ! Mais on n'était pas d'accord. Et on le montre, et nous tenons nos promesses.

A propos de promesse et avant de procéder au vote de cette délibération, je tiens à rappeler que ce budget est un budget d'héritage, ce budget il faut le voter, c'est un vote de responsabilité, ce n'est pas un vote d'adhésion, c'est un vote qui correspond à des obligations légales, et je rappelle à la majorité ici présente que nous aurons un budget modificatif où nous pourrons imprimer nos premières mesures, et c'est véritablement à l'horizon de la fin de l'année 2014 et à travers le Budget Primitif 2015 que nous pourrons commencer à engager de vraies orientations.

Mais d'ores et déjà la tâche est importante et lourde et nous aurons des réorientations importantes et des économies de dépenses à trouver, notamment pour prendre en compte l'affaiblissement de notre capacité d'autofinancement net et également la nécessité de provisionner correctement la Ville pour faire face à des charges qui pourraient être exceptionnelles et prochaines, et qui n'avaient été prévues jusqu'à présent.

Direction des Finances**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014
- BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles 1612-1 et suivants et 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 29 avril 2014.

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2014 du budget Energies Renouvelables tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M 4).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Par délibération du 29 avril 2013 concernant le Budget Energies Renouvelables, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial dotée d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables. Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 de ce dernier. Je crois que nous avons aussi un diaporama.

Il m'a été demandé de vous préciser toutefois que pour cette délibération ainsi que pour la suivante, le Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière a été réuni aujourd'hui et il a émis son avis, ce qui ne peut que nous satisfaire.

Nous allons d'abord présenter le Budget. Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean-Zay, Pasteur, Jaurès et à la mise en production d'électricité. Comme le prévoit la réglementation, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.

Le BP 2014 prévoit des recettes de fonctionnement liées à la vente d'électricité et l'achèvement des travaux d'installations concernant Pasteur et Jean-Jaurès. Page suivante, méfiez-vous par rapport au slide précédent, car le budget est exprimé en milliers d'euros non plus en millions d'euros, ce qui peut perturber un peu certains esprits. Donc le budget, c'est 29 000 € en recettes réelles de fonctionnement et en dépenses réelles de fonctionnement : 11,6 mille € dont 11,6 de charges à caractère général et à ce jour, pas de frais de personnel. Un résultat de fonctionnement de $29 - 11,60 = 17,40$.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 73 000 €: Des subventions d'investissement à hauteur de 33 500 et des emprunts assortis de conditions particulières pour 40 000 €. Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à 90 milliers d'€, soit des emprunts à hauteur de 40 000 € et des dépenses d'équipement à hauteur de 50 090 €. Le résultat d'investissement est égal en négatif au résultat de fonctionnement, soit - 17 000 € pour un résultat de fonctionnement de + 17 000 €

Les recettes d'exploitation sont constituées par la vente d'électricité produite par les panneaux, et les dépenses, il s'agit de charges à caractère général, permettant de faire face aux dépenses de redevances d'accès aux réseaux EDF et de maintenance des panneaux.

Les recettes d'investissements concernent une subvention du Conseil général Poitou-Charentes d'un montant de 33 000 €, d'une avance remboursable provenant du Budget Principal, on l'a évoqué tout à l'heure, de 40 000 €

Les dépenses d'équipement, investissements, sont constituées à hauteur de 51 000 € et du remboursement d'avance remboursable au profit du Budget Principal de 40 000 €

Direction des Finances**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AVANCE
REMBOURSABLE AU BUDGET ENERGIES
RENOUVELABLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 29 avril 2014.

Par délibération en date du 10 mars 2014, l'assemblée municipale a voté un montant de 40 000 € au titre des crédits par anticipation de l'exercice budgétaire 2014 correspondant à une avance remboursable faite par le budget principal en faveur du budget Energies Renouvelables (régie à autonomie financière).

Or, cette délibération ne fixant pas les modalités de versement et de remboursement, aucune réalisation n'est possible en l'état.

Il convient donc de préciser que cette avance sera restituée au budget principal par le budget Energies Renouvelables dès l'obtention de recettes attendues telles que la vente de la production électrique, le reversement de TVA et une subvention du Conseil Régional du Poitou-Charentes. Ce remboursement se fera alors sur l'exercice 2014 et / ou sur l'exercice 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder au versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget Energies Renouvelables.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accepter le remboursement de cette avance par le budget Energies Renouvelables en faveur du budget principal dès la perception de recettes attendues soit sur l'exercice 2014 et / ou sur l'exercice 2015.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Nous venons d'évoquer cette avance remboursable, qui résulte une délibération du 10 mars 2014, l'assemblée municipale a voté un montant de 40 000 € au titre des crédits par anticipation de l'exercice budgétaire 2014 correspondant à cette avance remboursable faite par le Budget Principal en faveur du budget Energies renouvelables. Or, cette délibération ne fixant pas les modalités de versement et remboursement, aucune réalisation n'est possible en l'état, il convient donc de compléter cette délibération en disant que les recettes attendues telle que la vente de production électrique et le reversement de la TVA, et une subvention du Conseil régional du Poitou-Charentes, permettront de restituer au Budget Principal les recettes attendues Ce remboursement se fera alors sur l'exercice 2014 et / ou sur l'exercice 2015, nous verrons au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

PROCES-VERBAL

Direction Ressources Humaines**CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX -
INDÉMNITÉS DES ÉLUS - MISE À JOUR DU
TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un régime indemnitaire applicable aux élus et en a défini la liste des bénéficiaires ainsi que les taux applicables à chacun des intéressés.

Après l'adoption de cette délibération, quelques ajustements sont aujourd'hui nécessaires. C'est pourquoi, il est proposé de dresser un nouveau tableau des bénéficiaires qui annule et remplace celui voté le 11 avril dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur la liste ci-annexée des élus bénéficiaires d'indemnités ainsi que sur les taux à appliquer avec effet au 1^{er} mai 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-157

Direction du Secrétariat Général

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
NOUVELLE ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
ÉLUS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mars 2014, le Conseil municipal a procédé à l'élection des 8 membres élus du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Une liste de 8 noms avait été proposée et ont été élus : Yvonne VACKER, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth BEAUVAIS, Guillaume JUIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Marie-Paule MILLASSEAU et Nathalie SEGUIN.

Par courrier en date du 24 avril 2014, Monsieur SIMMONET Florent a démissionné du Conseil d'administration du CCAS.

Il n'est pas attaché de durée au mandat des administrateurs élus, en conséquence de quoi le Conseil municipal peut procéder à une nouvelle élection en cours de mandat.

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles :

« Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section. »

L'élection du 28 mars 2014 ayant eu lieu sur présentation d'une seule liste dont, en conséquence, tous les candidats ont été élus, la première vacance entraîne une nouvelle élection des 8 représentants membres du Conseil municipal.

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement du CCAS ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection des 8 membres élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

1 seule liste a été déposée :

- Jacqueline LEFEBVRE
- Rose-Marie NIETO
- Anne-Lydie HOLTZ
- Agnès JARRY
- Elisabeth BEAUVAIS
- Lucien-Jean LAHOUSSE
- Yvonne VACKER
- Nathalie SEGUIN

Ont été proclamés élus :

- Jacqueline LEFEBVRE
- Rose-Marie NIETO
- Anne-Lydie HOLTZ
- Agnès JARRY
- Elisabeth BEAUVAIS
- Lucien-Jean LAHOUSSE
- Yvonne VACKER
- Nathalie SEGUIN

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous sommes là aussi, pour des raisons liées à l'attribution des délégations, amenés à faire quelques modifications et à ce titre il convient d'annoncer la démission, enfin le retrait, de Monsieur Florent SIMMONET par courrier en date du 24 avril 2014, et l'élection du 28 mars 2014 ayant eu lieu sur présentation d'une seule liste, en conséquence tous les candidats ont été élus et la première vacance entraîne une nouvelle élection des 8 représentants membres du Conseil municipal. Pour ma part, je re-propose la même liste avec quelques changements.

Est-ce qu'il y a d'autres listes ou d'autres candidatures que celle qui avait été enregistrée ? Non.

Je vais donner lecture des noms. Sont proposés comme titulaires : Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Elisabeth BEAUVAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE, Yvonne VACKER, Nathalie SEGUIN.

Pascal DUFORESTEL

Pendant qu'on procède aux distributions, juste une question référente à la précédente délibération si vous le permettez. Puisque nous avons la grille et nous l'avons votée, donc aucun souci, est ce qu'on pourrait avoir ce soir ou à un autre moment, l'objet des délégations des conseillers ?

Monsieur le Maire

Elle est sur le site Internet. Je ne sais pas si on en avait fait des copies, sans quoi on ne manquera pas de vous les distribuer prochainement, l'arrêté a été reçu par le Préfet et les notifications ont eu lieu aujourd'hui même.

Pascal DUFORESTEL

Puisqu'on a un peu de temps, vous pouvez nous en donner quelques florilèges, l'esprit...

Monsieur le Maire

Y a-t-il une personne qui vous intéresse en particulier ?

Pascal DUFORESTEL

Toutes, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Il faudrait peut-être que je m'outille de la liste. Je vais tâcher de la retrouver et de vous répondre dès que je l'aurai retrouvée. Peut-être à l'issue de ce Conseil municipal.

Donc je vous propose le remplacement, on en était d'accord, de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN par Lucien-Jean LAHOUSSE pour ceux qui le souhaitent. Il y a une erreur dans le bulletin : Il nous apparaît important que l'Adjoint chargé des ressources humaines soit aussi au CCAS.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je peux vous proposer de voter à main levée.

Qui s'oppose à la liste proposée ? Qui s'abstient ? Merci pour votre approbation unanime avec le nom de Lucien-Jean LAHOUSSE en 6^{ème} position.

PROCES-VERBAL

Direction du Secrétariat Général**ORGANISMES EXTÉRIEURS - DÉSIGNATION D'UN
DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SEM DEUX-SÈVRES
AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal a accordé à Deux-Sèvres Aménagement, des garanties d'emprunt pour le financement d'aménagements en vue de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sport ».

L'article L.1524-6 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales a accordé sa garantie aux emprunts contractés par une société d'économie mixte locale, elle ou il a le droit, à condition de ne pas en être actionnaire directement représenté au conseil d'administration ou de surveillance, d'être représenté auprès de la société d'économie mixte locale par un délégué spécial désigné, en son sein, par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement.*

Le délégué spécial doit être entendu, sur sa demande, par tous les organes de direction de la société. Ses observations sont consignées au procès-verbal des réunions du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Le délégué peut procéder à la vérification des livres et des documents comptables et s'assurer de l'exactitude de leurs mentions.

Le délégué rend compte de son mandat dans les mêmes conditions que celles prévues pour les représentants au conseil d'administration par le quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5 »

Vu le procès verbal d'installation du Conseil municipal du 28 mars 2014 ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville de Niort dans la fonction de délégué spécial pour représenter la Ville de Niort au sein de la SEM Deux-Sèvres Aménagement ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner un représentant élu de la Ville de Niort en qualité de délégué spécial pour représenter la Ville de Niort au sein de la SEM Deux-Sèvres Aménagement.

A été désigné : Monsieur Marc THEBAULT

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-159

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**Z.A.C. VALLÉE GUYOT - SUSPENSION DES ÉTUDES
ET PROCÉDURES EN COURS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la ZAC de la Vallée Guyot, la municipalité souhaite suspendre les études et procédures en cours afin d'engager une nouvelle réflexion sur ce projet et permettre aux élus de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la suspension des études et procédures en cours concernant le projet de la Vallée Guyot

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la ZAC Vallée Guyot, la municipalité souhaite suspendre les études et procédures en cours afin d'engager une nouvelle réflexion sur ce projet et permettre aux élus de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la suspension des études et procédures en cours concernant le projet de la Vallée Guyot.

Josiane METAYER

Monsieur le Maire, que doit-on comprendre à travers la délibération qui nous est proposée ? Pourquoi un tel coup de frein sur un projet prometteur pour l'avenir urbanistique, économique et humain de l'est de notre Ville ? Ce projet initié dès 2010, concerne 50 hectares ouverts depuis longtemps à l'urbanisation, au POS puis au PLU, qui sont une dent creuse dans le mariage urbain entre Fief Joly, Souché et Champclairiot.

Le futur quartier imaginé s'intègre dans un environnement existant tout en douceur, le long d'une vallée sèche, de part et d'autre d'une artère structurante qu'il fallait effectivement aménager, je parle de l'avenue de Limoges. Les études ont été engagées dès 2011, elles sont achevées, elles ont coûté 300 000 € et une concertation diversifiée, continue, participative et tout à fait exemplaire, avec tous les acteurs, a été menée à travers des expositions, des informations, des réunions et des marges de négociations.

Les services municipaux concernés ont énormément travaillé avec les élus et les partenaires à travers de nombreux COPIL, ECOTECH, et je ne comprends pas qu'aujourd'hui on retire purement ce dossier même si vous dites qu'il n'est que suspendu. Ce projet s'inscrit et répond aux objectifs du SCOT, du PLH, de l'Agglo et prévoit à l'horizon 2025, mais ces temps auraient pu être bien évidemment être étirés, la construction de plus de 1 000 logements dans un quartier ouvert, durable et attractif.

Ce quartier est prévu pour y vivre bien, avec une offre de logements diversifiée, en harmonie avec des espaces verts publics généreux, plus de 25 hectares sur 50 étaient prévus, aujourd'hui il n'y a pas beaucoup de végétation, un ruban vert devait persister au fond de la Vallée, des terrains de jeux, des placettes, des vergers ouverts, des prairies mésophiles, devaient préserver la biodiversité et bien évidemment la présence de services publics et commerciaux est prévue. Si vous arrêtez ce projet, comment comptez-vous respecter premièrement les objectifs inscrits dans le PLH, qui prévoient environ 400 logements annuels à réaliser sur toute la Ville, car il ne suffit pas de dire : « Il y a assez de logements de libres », pour pouvoir véritablement loger les futurs habitants de Niort ou les habitants qui y vivent. Ce n'est pas du tout la réalité, et si bien sûr, il faut réhabiliter aujourd'hui et favoriser la disparition de l'habitat indigne sur notre Ville, et l'OPAH-RU s'y est engagée, la collectivité ne peut pas tout faire et la collectivité ne pourra pas tout financer.

Un élu est élu pour imaginer la Ville de demain, avoir de l'ambition pour celle-ci, impulser une dynamique, c'est son rôle d'anticiper l'accueil des populations à loger, les jeunes, les familles, les

RETOUR SOMMAIRE

nouveaux arrivants qui s'inscrivent dans la réelle activité économique reconnue aujourd'hui par les derniers écrits de l'INSEE, pour éviter qu'ils n'aillent s'installer dans la 1^{ère} ou la 2^{ème} couronne. Enfin, si vous l'arrêtez, que ferez-vous de ce site ? Une réserve naturelle ? Qui paiera ? Sachant que l'EPFPC a déjà acquis plus de la moitié des terrains. Pour moi, l'abandon me semblerait un véritable gâchis.

Marc THEBAULT

Pour reprendre une formule déjà énoncée dans cette salle, vous ne pouvez pas dire que vous ne savez pas, puisque pendant toute la campagne nous n'avons pas fait mystère de nos plus grandes réserves sur ce dossier. Pourquoi ? Parce que vous parlez de conserver un ruban vert, ce n'est pas un ruban vert que nous souhaitons conserver pour notre part, c'est la totalité de la vallée sèche qui est une vallée remarquable, un espace naturel remarquable de cette zone de la Ville, à l'est de l'agglomération.

Vous évoquez effectivement le fait que l'EPF a déjà, pour le compte de la Ville de Niort, acquis des terrains, il y en a pour 3 millions d'euros.

C'est pour ça qu'aujourd'hui nous annonçons une suspension de ce projet, pour pouvoir examiner sur le fond comment nous allons procéder, notamment pour faire face à ces 3 millions d'euros, qu'il nous faudrait payer dans les six mois si nous abandonnions totalement le projet. Ça permet aux services de l'Etat, assez chargés par les dossiers pendent sur cette opération, de pouvoir souffler un petit peu.

Alors vous parlez du SCOT, du PLH, du PADD, vous n'ignorez pas qu'avec l'arrivée de Plaine de Courance, nous allons devoir rebattre tous ça. Et nous allons le rebattre dans l'esprit qu'est le nôtre, je vous assure que notre ambition pour notre Ville n'est pas moindre que la vôtre Madame METAYER, et peut-être que nous pourrions nous retrouver sur des projets communs, en tous les cas aujourd'hui il s'agit d'une mise à plat pour réfléchir dans le sens de préserver cette vallée.

Rose-Marie NIETO

Vous parlez de concertation sur ce projet mais je vous rappelle quand même que ce projet, vous l'avez imposé à la population, vous avez effectivement essayé de faire une concertation autour, mais les gens n'avaient pas le choix. Vous ne leur avez pas dit c'est ça ou il n'y a pas de projet, vous avez dit : « On veut un projet Vallée Guyot, on essaye de faire de la concertation autour », mais vous ne leur avez pas laissé le choix.

Alain PIVETEAU

Juste une question sur les orientations de votre ambition en matière urbanistique et de logements. Indépendamment des éléments, c'est vrai, que vous avez présenté de nombreuses fois, dans cette enceinte, concernant le choix de la localisation, qu'est-ce qu'on doit entendre ? Est-ce que c'est une question de localisation qui justifie en soi la suspension, ce qu'on peut parfaitement comprendre, et rien d'autres ? Ou est-ce qu'il s'agit aussi d'une autre approche de la construction de logements et du besoin de construction de logements sur la Ville, je prolonge le raisonnement, d'une autre vision, du lien entre

RETOUR SOMMAIRE

constructions de logements neufs et adaptés aux demandes actuelles, puisque c'était ça l'enjeu et attractivité de la Ville centre et du territoire en général.

Je comprends bien, et c'est vrai que c'est une obligation, il va falloir repenser le PLH, dans un PLH il y a des contraintes techniques mais il y a des objectifs politiques en matière urbanistique, de développement de la Ville et de son rapport à la construction de logements, on s'est unanimement exprimés la dessus avec des visions qu'on peut ne pas partager, mais qu'est-ce qu'on doit retenir de cette décision ? Est-ce qu'il s'agit simplement d'une question de différence de points de vue sur la localisation ? Ou une autre différence qui serait intéressante à débattre dans ce cas là, et qui concernerait la vision de la construction de logements en rapport avec la dynamique et l'attractivité d'une Ville.

Marc THEBAULT

Monsieur PIVETEAU, vous me permettez de rebondir sur un point qu'avait évoqué Madame METAYER et que j'avais un petit peu oublié, dans les quelques notes que j'avais prises au moment de son intervention. Bien entendu, nous avons un souci qui est un souci partagé d'accroître l'attractivité de notre Ville, de faire en sorte que le mouvement de fuite, de départ de la Ville vers les communes limitrophes, soit inversé. Donc pour cela il nous faut produire des logements chaque année. Je crois que dans les différents plans on évoque plus de 500 logements, en fait dans la réalité on en produit un peu plus de 300. Ce qui n'est déjà pas si mal.

On a les capacités, en terme de réserves foncières, de pouvoir construire des logements sur l'ensemble de l'agglomération pour répondre à ces objectifs.

Donc la question de la Vallée Guyot n'est pas cruciale en soi, pour maintenir le projet d'une attractivité plus grande en matière d'offre de logements sur notre agglomération. C'est ce point que je voulais préciser et vous me l'avez permis, je vous en remercie.

Alors je vois qu'ici vous êtes très attaché au vocabulaire, effectivement, c'est bien sur le territoire de la Ville que j'évoquais ça. Il n'y a pas de problème, nous avons la capacité en matière de réserves foncières sur la Ville, nous n'avons pas encore la maîtrise de la réserve foncière sur l'agglomération, pas à ma connaissance.

Simon LAPLACE

Une précision assez pertinente, est de dire qu'effectivement le projet n'est pas supprimé mais suspendu.

Concrètement, l'intervention de Madame METAYER m'inspire deux observations et deux questions. La première, c'est sur l'accès au logement. Aujourd'hui, il y a 3 000 logements vacants dans la Ville, dans le secteur privé. Je ne parle pas des logements vacants du secteur public. Faut-il bétonner, à grands frais, une vallée verte, quand il y a déjà matière à une rénovation ambitieuse d'habitat disponible ? Je n'en suis pas certain.

Et la deuxième observation, c'est que cette Vallée Guyot serait nécessaire pour loger les nouveaux arrivants qui se presseraient vers Niort. Venant d'une ancienne équipe municipale qui, par le matraquage fiscal, par la désertification du centre-ville, par la piétonisation de la circulation, est directement

[RETOUR SOMMAIRE](#)

responsable non pas d'un afflux vers Niort, mais d'un exode en dehors de Niort et dans les communes périphériques, ça me semble assez ironique.

Elisabeth BEAUVAIS

J'ai bien noté, Madame METAYER, que vous souhaitiez faire revenir les familles sur Niort, plutôt que de les voir partir sur la 1^{ère} ou la 2^{ème} couronne. Je pense qu'il n'aurait pas fallu à ce moment là supprimer la cantine du mercredi, parce que c'est un point absolument déterminant pour les familles. Le mercredi midi, on va commencer par leur permettre de déjeuner à la cantine, et ainsi en offrant du service, c'est vrai, à ce moment-là, que les familles reviendront. Mais s'il n'y a pas les services en regard, les familles continueront, ce n'est pas parce qu'il y aura des logements construits que ces logements seront remplis par les familles.

Il faut d'abord offrir tous les services aux familles, pour que les familles se disent que Niort est une Ville où il fait bon vivre pour nous. Sinon ça ne sert à rien. Vous avez mis la charrue avant les bœufs et maintenant nous rétablissons l'ordre naturel.

Pascal DUFORESTEL

Je vois que la charrue et les bœufs sont à la mode en ce moment, il ne faudra pas les servir à toutes les sauces parce qu'il y a des sauces indigestes.

Monsieur le Maire

Vous l'avez vous-même employé hier encore.

Pascal DUFORESTEL

Vous êtes nostalgique ? Plus sérieusement, je fais la différence entre deux types d'interventions et dans la lignée de ce que je disais sur le fait que la campagne est finie, et j'apprécie le début de réponse de Marc THEBAULT, j'apprécie moins les réponses manichéennes parce que voilà, dont acte, la campagne est faite, passons à autre chose, vous avez d'autres objectifs sur la Vallée Guyot, c'est de ça dont il faut débattre, pas de ce que nous avons.

Nous les défendons parce que nous pensons qu'en effet il y a le besoin exprimé par Madame METAYER sur la Ville, et c'est en cela où je voudrais des éléments complémentaires de Marc THEBAULT. J'entends, il nous dit qu'il y a le potentiel pour ces 300 logements annuels sur la Ville de Niort, donc j'aimerais qu'il zone ce potentiel sur la Ville, grosso modo, parce que je crois en effet qu'il faut aller vers ça pour continuer à travailler sur l'attractivité de la Ville.

Après, sur la Vallée Guyot, c'est du même ordre que le débat hier sur le BHNS, évitons de passer d'un monde à son contraire absolu, il y a des compromis possibles, il y a des approches qui peuvent faire consensus éventuellement entre nous, plutôt que d'être dans les symboles de retrait, de suspension, je vois qu'aujourd'hui la suspension est d'ailleurs possible là où elle ne l'était pas hier. Donc évitons ça pour essayer de construire ensemble la Ville de demain.

RETOUR SOMMAIRE

Cette Vallée Guyot est un lieu stratégique, ce n'est pas qu'une vallée verte, il y a quand même des constructions autour et elle a, dans un contexte biologique et environnemental particulier qui fait qu'il faut avoir une approche particulière de type éco-quartier sur cette zone, elle est par ailleurs, en amorce d'une zone urbanisée pour des projets économiques et commerciaux dont je crois, on partage les objectifs au vu des votes récents que j'ai salués hier, de votre mobilisation pour le dossier Leroy Merlin, des votes engagés aujourd'hui pour les 6 000 m² commerciaux sur la zone Terre de Sports, on est donc dans une zone mitoyenne, il est donc important de savoir si ça restera pour vous une enclave verte, et si oui pourquoi, comment, quel intérêt biologique elle peut avoir dans le cadre des orientations évoquées par Monsieur PAILLEY lors du précédent Conseil municipal, ou si vous pensez qu'il y a un autre modèle d'habitat possible sur cette vallée plus compatible à votre souhait de ne pas bétonner.

Marc THEBAULT

Je pense effectivement que là, on entre dans un échange qui permet de commencer la réflexion ensemble, c'est positif, donc j'insiste bien sur la formulation d'une remise à plat, c'est-à-dire que nous ne sommes pas favorables à une urbanisation forte sur cet espace.

Mais après, toutes les possibilités sont ouvertes, et dans les possibilités il est clair que l'espace dit « Friche Castelvain », en terme de prolongement économique de la ZAC Terre de Sports, s'inscrit dans une continuité tout à fait acceptable et nous avons le souci aujourd'hui de faire en sorte que la ZAC Terre de Sports réussisse, nous vous remercions de vos encouragements Monsieur DUFORESTEL, mais c'est vrai que vous nous avez légué des dossiers pas faciles, l'ensemble des dossiers qui sont sur Terre de Sports ne sont faciles, je peux vous le dire.

En ce qui concerne plus particulièrement Castelvain, effectivement on peut avancer dans cette direction là, les interrogations sont différentes sur la zone de l'autre côté de l'avenue de Limoges, où là nous aurons à réfléchir entre les réserves foncières appartenant déjà à la Ville, les nouvelles acquisitions, les zones déjà urbanisées. En tous les cas nous avons besoin d'un petit peu de temps pour avancer.

Amaury BREUILLE

Je vais commencer par vous adresser un satisfecit, ça ira dans le sens de ce qu'évoquait Simon LAPLACE, c'est le fait que cette délibération suspende le projet pour réfléchir, je trouve ça effectivement préférable au fait d'arrêter brutalement des projets.

Ensuite, finalement, cette question de l'aménagement de la Vallée Guyot pose deux questions.

Elle pose la question du « Où construire ? » Et la question du « Comment construire ? ».

Alors sur le « Où construire ? », attention quand même à l'argument écologique sur la Vallée Guyot, parce que ne pas construire là où on peut faire de la densification urbaine, ça veut dire nécessairement encourager l'étalement urbain, le mutage en périphérie qui pose des problèmes environnementaux majeurs et qui pose aussi des problèmes très concrets à la collectivité parce que plus l'habitat est dispersé, plus nous avons de difficulté à gérer l'ensemble de nos réseaux, nos réseaux viaires, nos réseaux de transports en communs, et ça rend les choses extrêmement compliquées, c'est beaucoup plus

compliqué dans un habitat dispersé que dans un habitat dense, donc on se crée des problèmes importants pour demain.

La deuxième question du « Comment construire ? », eh bien justement, si on choisit de construire en densification urbaine, il est préférable, dans un lieu sensible comme la Vallée Guyot, de le faire sous la forme d'une ZAC, qui finalement consiste à maîtriser la façon dont se fait l'urbanisation puisque l'objet de la délibération, Monsieur THEBAULT, ce n'est pas de fermer ce secteur à l'urbanisation, aujourd'hui. Donc si ce secteur est urbanisé dans l'avenir, il est préférable qu'il le soit d'une façon qui est pilotée et maîtrisée le plus possible par la collectivité, qui peut faire valoir l'intérêt général et donc des préoccupations environnementales notamment, plutôt qu'avec une urbanisation classique.

Pascal DUFORESTEL

Merci de ces éléments qui éclairent la délibération.

Pour continuer par rapport aux propos de Marc THEBAULT, et quand j'évoquais le fait, là encore, de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est qu'il ne faudrait pas que des fonctions commerciales possibles, imaginables, sur la friche Castelvain, puisqu'il y a des velléités historiques de surfaces, y compris de surfaces alimentaires de s'y implanter, ce qui n'est en soi, pas obligatoirement discutable, si tant est, au vu du paysage commercial de Niort, qu'il y a une évolution démographique, une densité démographique plus importante et qui passe notamment par l'évolution de l'habitat, pour qu'il puisse y avoir plus d'habitants, donc de consommateurs justifiant la création d'éventuelles surfaces commerciales. J'appelle de votre part à veiller à cet équilibre là, je crois qu'il est important, pour l'équilibre commercial et économique de l'ensemble de la Ville et au-delà de l'agglomération, de faire en sorte qu'il y ait simultanément ou en tous cas une proche simultanément entre une approche habitat et une approche commerciale sur ce site.

Marc THEBAULT

Sur cet aspect, effectivement il y a eu des annonces, enfin des projets, pour l'instant rien de très concret, il faut bien le dire, on est très en amont. Sur la densité démographique, la particularité de la zone Est de la Ville de Niort, c'est qu'elle est justement très faible en matière d'offres commerciales à caractère alimentaire, puisqu'on n'imagine pas que demain la ZAC Terre de Sports héberge une grande surface alimentaire ou alors ce serait renier tous les principes qui ont fait naître cette zone. Il est peut-être possible qu'une grande surface ou une moyenne surface s'installe sur la friche Castelvain dans x temps, dans le cadre de la population existante, pourquoi pas, tout est possible.

Je voudrais dire également à Amaury BREUILLE, d'abord le remercier des conseils qu'il distribue, c'est quand même sympa, mais je voudrais rappeler quand même, on ne va pas le ressortir pendant des années, mais les Niortais nous on fait très largement confiance sur un projet, et vous voulez défendre vos convictions, ce qui est naturel, mais il faut accepter le fait que désormais les Niortais ne veulent plus de vos projets et ils attendent nos propositions. Je crois qu'il faut arrêter avec cette attitude qui n'est pas du tout constructive, contrairement à ce que fait par exemple Pascal DUFORESTEL.

Monsieur le Maire, je suis désolé, j'avais compris dans votre intervention qu'il y avait une suspension de ce projet pour pouvoir engager une réflexion, je pensais que l'ensemble des élus municipaux pouvait contribuer, j'ai évoqué deux arguments dans cette réflexion, si ces éléments de réflexion ne sont pas les biens venus, dont acte Monsieur THEBAULT, vous mettez seul en œuvre votre projet qui est forcément indiscutable puisqu'il a obtenu, rappelez-moi, 54,34%.

Monsieur le Maire

Cessons là ces enfantillages.

Nous avons entendu pas mal de vérités, je crois que sur ce dossier il faut en avoir un peu moins, j'entends qu'on me parle de plans comme le PLH, très bien, ils existent, on sait qu'on aura à les revoir, la réalité c'est que Niort ne peut pas vivre uniquement de plans qui sont des plaquages de bureaux d'études, de conseils, derrière cela il y a des perspectives évidemment, mais je crois très sincèrement que Niort doit aussi avoir une vision urbanistique d'elle-même et ce ne sont pas des plans qui doivent suffire à cela, c'est une vision et cette vision il convient de la préparer et avant de gâcher, parce que ça pourrait être un gâchis, cette vallée que vous voyez comme une dent creuse et que je vois comme verte, certes sèche mais verte, nous, nous disons qu'il est important que nous prenions sereinement cette décision.

En effet cette suspension ne ferme la porte à rien, si ce n'est un périmètre modifié, avec des intentions qui sont claires c'est-à-dire envisager l'utilité, alors certes pas forcément pour de l'habitat, en tous cas pas de l'habitat tel qu'on l'envisage, mais l'agrément, pour le moment l'agriculture, demain peut-être autre chose, on a la chance que la Ville ait laissée ce grand espace vert, aujourd'hui, il faut peut-être y voir un atout plutôt qu'un profit immédiat, car la réalité c'est que j'entends aussi les constructeurs, j'entends aussi les bailleurs, qui sont assez incertains en terme de rentabilité.

Alors on me parle de millions d'euros concernant l'EPF, certes, c'est pour ça notamment que l'on suspend et qu'on n'arrête pas, mais au-delà de ça il ne s'agit pas d'organiser une catastrophe économique beaucoup plus importante pour les finances de la Ville, donc là aussi il nous a semblé particulièrement sage de prendre ce délai, qui d'ailleurs est le délai normal, pour remettre les choses à plat, peut-être aussi avoir d'autres priorités pour la Ville que cette Vallée, il est clair que l'avenue de Limoges méritera certainement d'être repensée, dans le cadre de cette ZAC ou un autre. Marc THEBAULT l'a dit, ce n'est pas la fermeture au principe de la ZAC, c'est la suspension d'un projet tel qu'il était proposé et c'est une réflexion nouvelle avec une étape relativement courte pour repenser le projet et s'assurer qu'on aille transformer finalement cette situation en opportunité possible pour la Ville. Voilà.

Je rappelle que c'est très bien de vouloir construire des logements, ce n'est pas pour autant que des personnes viendront y habiter, il y a d'autres facteurs d'attractivité, demain nous aurons également un problème, quelles écoles seront construites dans le secteur ? On a des écoles sur Niort qui ont du mal à fonctionner, si nous voulons garder les sites il faut aussi avoir une vision de l'habitat qui soit équilibré sur la Ville et plus largement sur l'agglomération, mais commençons par la Ville. Donc ce sont tous ces

[RETOUR SOMMAIRE](#)

paramètres que je veux prendre en compte pour m'assurer d'une bonne qualité de services et aussi d'une certaine économie des moyens publics. Merci à vous.

Je vous propose de corriger la délibération parce qu'il s'agit bien d'adopter et non de prendre acte de la suspension des études et procédures.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-160

Direction de la Commande Publique et Logistique**GROUPEMENT DE COMMANDES - ACCORD-CADRE FOURNITURES DE CARBURANT EN VRAC - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3 PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2012, la Ville de Niort a décidé d'adhérer à un groupement de commandes regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Général des Deux-sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré/Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN dont la Ville de Niort pour l'achat de carburant en vrac (Fioul domestique, Gasoil, Gasoil non routier, Super sans plomb 95 et 98).

La Ville de Niort est le coordonnateur de ce groupement.

Le contrat, objet de ce groupement est passé sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire. Le Conseil municipal du 15 octobre 2012 a approuvé l'accord-cadre attribué à la SAS PETROLE OCEDIS, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE. Il a commencé au 1^{er} janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2016.

Le marché subséquent n°3 va être conclu pour une durée de 6 mois, il vient modifier la partie fixe des prix unitaires nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire :
SAS PETROLE OCEDIS
352 avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction de la Commande Publique et Logistique**ACCORD-CADRE 'FOURNITURE DE MATÉRIELS ET CONSOMMABLES ÉLECTRIQUES - APPAREILLAGE TERTIAIRE ET INDUSTRIEL - LOT 1 -
-
APPROBATION D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Un accord cadre multi attributaire pour le lot 1 du marché de fourniture de matériels et consommables électriques a été conclu entre la Ville de Niort et les sociétés REXEL et CSO du 20 juin 2012 au 19 juin 2016 (reconduction comprise).

Dans ce cadre, un premier marché subséquent « Lot 1 : appareillage tertiaire et industriel » a été conclu avec la société REXEL et arrive à échéance le 19 juin 2014.

Il convient de mettre en œuvre un nouveau marché subséquent à bons de commande pour la période du 20 juin 2014, ou à compter de sa date de notification, et jusqu'au 19 juin 2016.

Le marché subséquent fixe un minimum et un maximum sur deux ans en valeur TTC.

Lot n°	Désignation	Montant minimum TTC sur 2 ans	Montant maximum TTC sur 2 ans
1	Appareillage tertiaire et industriel	90 000 €	240 000 €

Après consultation des titulaires et conformément au jugement des offres définies dans l'accord-cadre, la commission des marchés a formulé un avis sur le choix de l'attributaire du marché subséquent.

L'attributaire du marché subséquent est : REXEL France, Rue Toussaint Louverture, BP 78516, 79025 NIORT CEDEX.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci avant avec le titulaire : REXEL France, Rue Toussaint Louverture, BP 78516, 79025 NIORT CEDEX.

- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****OPÉRATION COLLECTIVE DE MESURE DES
CONSOUMATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES
PARCS INFORMATIQUES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Afin de mieux connaître la consommation électrique des parcs informatiques pour mieux la gérer, ADN'Ouest (Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest) et l'ADEME proposent, en association avec les bureaux d'études spécialisés KaliTerre et EasyVirt, une opération collective de diagnostic des consommations informatiques, en direction des entreprises, collectivités, organismes publics ou d'enseignement de la Région Poitou-Charentes.

Cette opération, limitée à une vingtaine de participants, bénéficie d'une subvention par l'ADEME à hauteur de 50 à 70% selon la qualité des participants. Cette subvention s'élève à 70% pour les collectivités.

L'intérêt de l'opération collective est de mutualiser les coûts et de bénéficier d'un retour d'expérience partagé sur les bonnes pratiques. La démarche s'appuie sur un inventaire du parc informatique, un sondage des habitudes des utilisateurs, une sonde physique pour la bureautique et une sonde logicielle pour les serveurs, une projection et une consommation des gains pour la mise en place d'actions concrètes.

L'opération pourrait commencer, pour la Ville de Niort, le 2 juin prochain.

Le montant du devis remis par les bureaux d'études étant de 4 920 € HT, le coût de cette opération pour la Ville de Niort sera de 1 476 € HT en tenant compte de la subvention de 70% de l'ADEME.

S'agissant d'une opération collective, l'ADEME ne verse pas directement la subvention aux participants. Elle verse une subvention globale pour le projet à ADN'Ouest, porteur de la démarche et de l'ingénierie du projet, qui reverse à chaque participant la quote-part de la subvention lui revenant.

La Ville doit donc, d'une part, passer un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'opération et d'autre part, conventionner avec ADN'Ouest pour le reversement de la subvention de l'ADEME.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention à souscrire avec ADN'Ouest permettant le reversement de la subvention de l'ADEME à la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Direction du Secrétariat Général**COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN
VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
(AVAP) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2013 le Conseil municipal a créé la Commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

Vu l'installation du Conseil municipal du 28 mars 2014 ;

Il convient de désigner de nouveaux représentants de la Ville de Niort pour siéger à cette commission.

Cette instance consultative est composée comme suit :

- au titre des représentants de la Collectivité territoriale :
 - o 7 élus désignés
- au titre des services de l'Etat :
 - o Le Préfet ou son représentant ;
 - o Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
 - o Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- au titre de la protection du patrimoine
 - o Madame Françoise MAYE ;
 - o Monsieur Daniel COURANT ;
- au titre des intérêts économiques concernés :
 - o Monsieur Christian TROUBAT, Représentant de l'Inter consulaire du Département des Deux-Sèvres ;
 - o Monsieur Yanik MAUFRAS, Trésorier de l'association Deux-Sèvres Environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner 7 représentants élus de la Ville de Niort pour siéger à la commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

1 seule liste a été déposée.

Ont été désignés :

- Marc THEBAULT
- Elmano MARTINS
- Simon LAPLACE
- Christelle CHASSAGNE
- Jeanine BARBOTIN
- Elodie TRUONG
- Amaury BREUILLE

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Comme vous le savez, l'AVAP c'est la poursuite des fameuses ZPPAUP, avec un vocable plus facile à prononcer, et il s'agit de renforcer la protection et la valorisation de l'architecture et du patrimoine de notre Ville. Cette instance consultative est composée comme suit : 7 élus désignés par la commune, que nous allons donc devoir désigner. Nous allons vous proposer 5 noms dont 2 noms étant laissés, comme précédemment, pour les oppositions.

Les noms que propose la majorité municipale sont, pour les élus : Jeanine BARBOTIN, Christelle CHASSAGNE, Elmano MARTINS, Simon LAPLACE, Marc THEBAULT.

Et il y a donc 2 places qui sont proposées aux oppositions. Avez-vous des noms à nous soumettre, Monsieur DUFORESTEL ?

Pascal DUFORESTEL

Avec plaisir et avec diligence puisque je viens d'apprendre cette nomination qui malgré mes bons points du jour, ne me permettent pas d'anticiper sur les noms.

En aucun cas je n'ai eu l'invitation à vous soumettre 2 noms donc à l'avenir, j'espère que les commissions générales nous permettront de régler ça en amont des Conseils municipaux.

En l'occurrence, ce sera Elodie TRUONG et Amaury BREUILLE.

Monsieur le Maire

Très bien. D'autres candidatures ? Non ?

Au passage, je précise que c'est Simon LAPLACE qui aura la délégation pour le patrimoine historique, donc qui est directement intéressé par cette commission.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-164

**Direction Développement Urbain,
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 4 nouveaux dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 4 logements de propriétaires occupants très modestes.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	4 472,00 €	694,40 €	5 166,40 €
Logement 2	3 490,00 €	698,00 €	4 188,00 €
Logement 3	8 590,50 €	1 518,10 €	10 108,60 €
Logement 4	17 798,00 €	6 779,20 €	24 577,20 €
Total	34 350,50 €	9 689,70 €	44 040,20 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 9 689,70 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF APPEL À PROJETS - CONVENTION
AVEC LE CSC DU PARC**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'Association CSC du Parc pour la mise en place d'une semaine d'animation inter CSC en direction des jeunes de différents quartiers niortais âgés de 12 ans à 17 ans.

Au programme : rallye « à la découverte des institutions niortaises », animation rencontre autour du handicap, soirée quizz...

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association CSC du Parc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 1 600 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'association CSC du Parc pour la mise en place d'une semaine d'animation inter CSC.

Cette semaine animation a eu lieu entre le 22 et le 25 avril et a concernée une soixantaine de jeunes qui sont de différents quartiers Niortais et qui sont âgés de 12 à 17 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association CSC du Parc, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à verser à l'association concernée la subvention d'un montant de 1 600 €

Alain GRIPPON

Je ne souhaite pas participer au vote.

PROCES-VERBAL

Direction de l'Education**CHARTRE DE L'INTERVENANT BÉNÉVOLE DANS LE
CADRE DES ANIMATIONS EXTRA ET
PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE NIORT**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des projets d'animation mis en œuvre sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville de Niort souhaite favoriser le bénévolat en proposant à ceux qui le souhaitent de s'investir dans un projet collectif, transmettre des compétences, partager une passion.

Les intérêts de ce bénévolat sont multiples. Il permet aux parents de s'investir sur d'autres temps éducatifs et pour un public plus large que leurs enfants, au sein de l'école ou de la structure d'accueil dans un cadre partenarial défini. Il favorise l'engagement citoyen, essentiel à la qualité des liens sociaux et au bien vivre ensemble. Il permet aux enfants de bénéficier d'une palette enrichie d'animations et de l'expérience de nouveaux référents adultes.

Il est proposé au Conseil municipal de formaliser cet engagement désintéressé par l'adoption d'une Charte de l'intervenant bénévole qui précisera : la période, le lieu et les domaines d'interventions, les objectifs quantitatifs et qualitatifs convenus et les droits et devoirs de chacun.

Après validation par la Direction de l'Education de la candidature du bénévole, ce dernier sera invité à signer la Charte de l'intervenant bénévole.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Charte de l'intervenant bénévole dans le cadre des animations extra et périscolaires
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la Charte de l'intervenant bénévole avec la personne proposant ses compétences et de la mettre en œuvre.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans le cadre des projets d'animation mis en œuvre sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville de Niort souhaite favoriser le bénévolat en proposant à ceux qui le souhaitent, de s'investir dans un projet collectif de transmettre des compétences ou de partager une passion.

Il est proposé au Conseil municipal de formaliser cet engagement désintéressé par l'adoption d'une Charte de l'intervenant bénévole qui précisera la période, le lieu et les domaines d'intervention, les objectifs quantitatifs et qualitatifs convenus et les droits et devoirs de chacun. Après validation par la Direction de l'Education de la candidature du bénévole, ce dernier sera invité à signer la Charte de l'intervenant bénévole.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette Charte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à signer la Charte de l'intervenant bénévole avec la personne proposant ses compétences et de la mettre en œuvre.

Amaury BREUILLE

Dans le cadre de ce développement du bénévolat, est ce qu'il est prévu des modalités de formations des bénévoles ?

Rose-Marie NIETO

Non, pas pour l'instant.

Direction de l'Education**CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES -
ANNULATION VERSEMENT SUBVENTION ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ - ANNÉE 2014**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 20 décembre 2013, la Ville de Niort a accordé des subventions aux écoles publiques de Niort pour l'organisation de classes de découvertes avec nuitées.

Le projet à Paris initialement prévu par l'école élémentaire Jean Mermoz, n'a pas pu être mené à son terme. La somme de 771,12 € ne lui sera donc pas versée. Suite à cette annulation, le montant total de la participation financière de la Ville s'élèvera à 19 940,86 €, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2013-549 du 20 décembre 2013 pour la partie concernant l'attribution de la subvention accordée à l'école élémentaire Jean Mermoz en raison de l'annulation de leur projet d'un montant de 771,12 € ;
- valider le nouveau montant total de la participation financière de la Ville pour les classes de découvertes avec nuitées à 19 940,86 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-168

Direction de l'Education**SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC
NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets «classes de découvertes avec nuitées» pour l'année 2014.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 50 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde à l'école dont le projet a été réalisé et qui a fourni son attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort des écoles concernées :
 - George Sand élémentaire : 1 107,15 €,
 - Jules Ferry élémentaire : 1 662,30 €,
 - Jean Jaures maternelle : 319,59 €,
 - Pierre de Coubertin élémentaire : 1 233,86 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION AU STADE NIORTAIS RUGBY -
CONVENTION D'ACOMPTE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, tel le Stade Niortais Rugby, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec les clubs de haut niveau des conventions pluriannuelles d'objectifs. Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2014. Dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention pluri annuelle, le club présentant des difficultés importantes de trésorerie et afin de permettre à l'association de terminer sa saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de lui verser un acompte de 100 000 €. Cet acompte viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement qui sera prévue dans la future convention.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Rugby ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer et à verser à l'association un acompte d'un montant de 100 000 € alloué au titre de la saison 2014 / 2015.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2014 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- Intégration du club dans la Ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, prévention des conduites déviantes) ;
- Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;
- Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- Prise en compte des éléments comptables du club.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2013 / 2014.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2014
Académie Niortaise de Billard	700 €
Amicale Laïque Niortaise	3 000 €
Amicale Sportive Niortaise	8 500 €
Art et Sport Niort	9 500 €
AS Jorkyball Niort	1 500 €
AS Automobile Club des Deux-Sèvres	300 €
ASPTT Niort	8 000 €
Association sportive des portugais	2 000 €
Avenir de Cholette	2 000 €

Ball Trap Club Niortais	2 500 €
Bicross Club Niortais	2 500 €
Canoë-Kayak Niortais	4 000 €
Cercle des Nageurs de Niort	10 000 €
Cercle d'Escrime Du Guesclin	3 000 €
Chok Muay Thai	800 €
Club Alpin Français	800 €
Club de Foot Gaélique Niort	1 200 €
Club de Voile Niortais	1 900 €
Club loisirs Niortais Boxe	1 300 €
Club Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	1 800 €
Echiquier Niortais	6 000 €
Ecole Niortaise de Taekwondo	3 500 €
Electric Club Niortais Pétanque	300 €
Football Club Pexinois	1 500 €
Gaule Niortaise Compétition	3 000 €
Judo Club Niortais	5 500 €
Keep Cool	1 000 €
Kendo-Iaïdo Club Niortais	1 500 €
Kung Fu Niort	4 000 €
Les Accros du Badminton Niortais	800 €
Les Archers Niortais	2 000 €
Niort Aviron Club	1 800 €
Niort Badminton Club	3 800 €
Niort Bowling Club	800 €
Niortglace	5 000 €
Niort Gym	1 500 €
Niort GR	1 500 €
Niort Hockey Club	5 000 €
Niort Squash Club	2 500 €
Niort Ultimate Club	1 000 €

Niort Volley Ball	1 000 €
Olympique Léodgarien	6 400 €
Pédale St Florentaise	1 500 €
Pictes Football Américain	1 000 €
Roller Hockey Niortais	2 500 €
SA Souché Niort - Section Football	1 600 €
SA Souché Niort - Section Tennis	1 500 €
SA Souché Niort et Marais Karaté-Kendo-laïdo	1 500 €
Shotokan Karaté Do Niortais	1 000 €
Ski Nautique Club Niortais	2 200 €
Sojjok Kwan	3 000 €
Sporting Karate Club	900 €
Stade Niortais Tir	650 €
Taekwondo Club Niortais	4 500 €
Twirling Bâton Niort	1 500 €
Twirling Club Niortais	3 000 €
Union Athlétique Niort Saint Florent	7 600 €
Union Cycliste Niortaise	1 700 €
Union Sportive du Clou Bouchet	2 000 €
Union Sportive Pexinoise	1 500 €
Vélo Club Niortais	1 000 €
TOTAUX	164 850 €

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire, Monsieur Florent SIMMONET, Conseiller municipal délégué et Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale déléguée, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 3
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Alain BAUDIN**

Je ne vais pas passer les 61 associations en revue.

Simplement, ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement le monde associatif attend, et compte tenu des échéances électorales, il y a un peu de retard, donc 61 associations bénéficiant d'un montant global de 164 850 €, sur la base de critères qui avaient été déjà travaillés par les précédentes mandatures, que la précédente a aussi modifié, que nous n'avons pas modifiés pour cette année et que nous allons retravailler un peu je pense pour l'an prochain, parce que tout s'améliore avec le temps, il s'agit donc d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à verser les sommes à ces 61 associations ainsi définies.

Rose-Marie NIETO

Je ne prends pas part au vote.

Florent SIMMONET

J'aimerais faire une remarque, pour dans l'avenir, au niveau des critères notamment au niveau des Clubs de Foot par rapport aux quartiers, je connais des réponses par rapport au nombre d'adhérents, mais sur les Clubs de Foot, pour avoir une certaine cohérence entre eux dans l'avenir.

Alain BAUDIN

Il y a déjà eu quelques rectificatifs pour avoir une certaine harmonisation au niveau des Clubs de Foot de quartiers.

Amaury BREUILLE

Juste une question de présentation, il me semble que certaines fois on avait mentionné la subvention de l'année avec la subvention de l'année antérieure, ce qui est toujours intéressant pour l'ensemble des Conseillers municipaux, donc si on peut avoir cette présentation là pour les futures délibérations...

Alain BAUDIN

C'est effectivement quelque chose de possible, si vous souhaitez avoir une précision ! Non ?

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2014 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- Intégration du club dans la ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, prévention des conduites déviantes) ;
- Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;
- Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- Prise en compte des éléments comptables du club.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de loisirs et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2013 / 2014.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

Associations	Subventions 2014
Association des Plongeurs de Niort et des Environs (APNEE)	1 500 €
Baseball Club Niortais	750 €
Gardons le Rythme	500 €
Les 12-14 Niort	350 €
Mille Bulles	650 €
Récréo	500 €
SA Souché Niort - Section Marche "Un Pas de Plus"	400 €

SA Souché Niort - Section VTT	150 €
Union Boule en Bois Inkermann	100 €
Yole Nautisme et Développement	600 €
TOTAL	5 500 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 1
Excusé : 2

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'un nombre de structures associatives qui pratique sports-loisirs, en l'occurrence 10 associations, pour un montant global de 5 500 € toujours sur les mêmes critères.

Je vous propose d'autoriser le Maire ou l'adjoint à verser les sommes ainsi définies.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Micro éteint.

Monsieur le Maire

Donc vous ne prenez pas part au vote. Très bien. Merci de le souligner.

Alain BAUDIN

Il y a 42 associations qui sont listées pour un montant global de 18 800 € dont 3 concernant les jumelages à hauteur de 1 500 €, 9 concernant la coopération, développement humanitaire pour 3 330 €, 18 non classées ailleurs, dans la vie de quartier, la défense, loisirs et jeux, patrimoine et collections, traditions culturelles et régionales, associations de personnes âgées, pour un montant de 2 110 € Jeunesse et éducation populaire : 4 associations pour un montant de 1 400 € Aide au tourisme : 3 pour un montant de 800 € Préservation du milieu naturel : 5 associations pour un montant de 3 950 €

Voilà ce qui vous est proposé et on demande à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué de verser les sommes ainsi définies.

Dominique DESQUINS

Micro éteint

Michel PAILLEY

Idem, je ne souhaite pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques, ou précisions ?

Carole BRUNETEAU ne prend pas non plus part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Est-il possible de connaître les raisons de l'abstention ?

Nicolas MARJAULT

Pour les mêmes raisons, je me souviens d'ailleurs très bien des interventions de Guillaume JUIN et de Michel PAILLEY dans la précédente mandature, c'est-à-dire que vous êtes à une période où vous faites des ajustements et des correctifs qui sont légitimes, mais comme on n'a pas encore une publication

RETOUR SOMMAIRE

officielle des nouveaux critères qui président à la ligne directrice qui guidera l'accompagnement des structures associatives sur se territoire, c'est disons une abstention prudentielle. Voilà. Mot que vous aimez bien : « Apaisée ».

Monsieur le Maire

C'est vrai qu'il y a besoin d'un apaisement, mais vous l'avez ressenti, d'ailleurs, tel apaisement que nous n'avons pas encore modifié les critères et que nous sommes à la marge pour permettre un maintien des versements. Donc c'est dans la logique de l'apaisement, là aussi.

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et conformément aux propositions de Niort Associations (pôle Diversité),

Au titre de l'année 2014 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Diversité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014
Relations internationales : Jumelages	
Association de Jumelage Allemagniot	400,00 €
Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA)	850,00 €
Jumelage Niort Wellingborough	250,00 €
Sous total	1 500,00 €
Relations internationales : coopération, développement, humanitaire	
Association Culturelle Maghrébine	500,00 €
Association France Palestine Solidarité, Groupe Local Départemental des Deux-Sèvres (AFPS 79)	400,00 €
Association Franco Africaine de Solidarité et d'Entraide (AFASE)	300,00 €
Association Pouce-Pouce	280,00 €
Groupe Local Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture de Niort (ACAT)	200,00 €
Les Amis du Village d'Amezray	250,00 €
Les Enfants Papillons	250,00 €
UBUNTU "l'essence de l'humain" et "la générosité"	700,00 €
Unicef - Comité Départemental	450,00 €
Sous total	3 330,00 €

Associations non classées ailleurs	
Accueil et vie de quartier	
Comité de Quartier du Moulin à Vent	850,00 €
Armée - Défense	
Association Départementale des Fils des Morts pour la France - Les Fils des Tués des DS	180,00 €
Association des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes des Deux-Sèvres (ADIRP)	250,00 €
Jeux et Loisirs	
Bridge Club Niortais	450,00 €
France Bénévolat des Deux-Sèvres	300,00 €
Atelier Bois	150,00 €
L'Atelier Créatif	300,00 €
Maquette Club Niortais	250,00 €
Mémoire Vive	350,00 €
Scrabble Club Niortais	480,00 €
Patrimoine et collections	
Agility Club Angélique 79	400,00 €
Ampélographe	150,00 €
Les Roules Benèzes	150,00 €
Rail Atlantique Miniature (RAM 79)	300,00 €
Société Géologique Niortaise	350,00 €
Traditions culturelles régionales	
Amicale des Réunionnais des Deux-Sèvres	500,00 €
Kevrenn Bro Glaz	300,00 €
Sous total	5 710,00 €
Associations de personnes âgées	
Association Les Coudriers	850,00 €
La Guernotte des Coteaux de Ribray	450,00 €
Ouverture au Monde des Aînés	810,00 €
Sous total	2 110,00 €
Jeunesse - éducation populaire	

Association des Assistantes Maternelles "Les Petits Canailoux des Brizeaux"	600,00 €
Câlinou	250,00 €
Chapi Chapi - Association d'Assistants Maternelles	300,00 €
Les Pitchouns - Association d'Assistants Maternelles de Ste Pezenne	250,00 €
Sous total	1 400,00 €
Aide au tourisme	
Camping Club des Deux-Sèvres	200,00 €
Les Trotteurs Niortais	150,00 €
Union Touristique les Amis de la Nature	450,00 €
Sous total	800,00 €
Préservation du milieu naturel	
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	950,00 €
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	800,00 €
Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres	550,00 €
Société des Aviculteurs des Deux-Sèvres	500,00 €
Société d'Horticulture, Arboriculture et Viticulture des Deux-Sèvres	1 150,00 €
Sous total	3 950,00 €
TOTAL GENERAL	18 800,00 €

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire, Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal délégué et Madame Carole BRUNETEAU, Conseillère municipale déléguée, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 3
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS
ET DES MANIFESTATIONS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre d'une convention d'objectifs :

- La Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-Ball pour l'organisation et le fonctionnement du Pôle d'Entraînement Régional (PER) : 15 000 €.

Au titre des manifestations :

- L'Echiquier Niortais pour l'organisation du 12^{ème} Open d'Echecs de Niort : 1000 €;
- L'Union Cycliste Niortaise pour l'organisation du Challenge régional des écoles de vélo : 900 €;
- Les 12 - 14 Niort pour l'organisation de la 8^{ème} édition officielle de la course « la 12 - 14 » : 1700 €;
- La Pédale Saint Florentaise pour l'organisation de la 20^{ème} édition de la course UFOLEP « la Nocturne des Ponts » : 500 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-Ball	15 000 €
L'Echiquier Niortais	1 000 €
L'Union Cycliste Niortaise	900 €
Les 12 - 14	1 700 €
La Pédale Saint Florentaise	500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - TERRAIN DE BICROSS - MISE À
DISPOSITION NON EXCLUSIVE- BICROSS CLUB
NIORTAIS - AVENANT N°3**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2010, la Ville de Niort et le Bicross Club de Niort ont renouvelé la convention triennale de mise à disposition et d'occupation du terrain de bicross situé chemin du Moindreau.

Conformément à cette convention, la collectivité assurait jusqu'à présent l'entretien annuel de la piste qui était effectué par les services municipaux. Néanmoins, ce dernier nécessite d'effectuer un travail spécifique sur la piste avec un matériel particulier que la collectivité ne possède pas.

Dans ce contexte, l'association, souhaitant avoir une piste lui permettant de pratiquer dans les meilleures conditions son sport, s'engage à assurer désormais cet entretien annuel.

En contrepartie de ces travaux annuels, il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au Bicross Club de Niort.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention entre la Ville de Niort et Bicross Club de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans cet avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal délégué, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-175

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON
EXCLUSIVE D'ÉQUIPEMENTS - ASSOCIATION
L'OLYMPIQUE LEODGARIEN**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition gracieuse de l'association "l'Olympique Léodgarien" un bloc de six vestiaires, un local administratif, une infirmerie, un local arbitre et une buvette lui appartenant installés sur le stade de Saint-Liguairé à Niort, cela afin d'accueillir le déroulement des rencontres sportives dans les meilleures conditions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition du bloc de six vestiaires, du local administratif, de l'infirmerie, du local arbitre et de la buvette à l'association "l'Olympique Léodgarien" ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Conseiller municipal, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Nous ne souhaitons pas qu'il soit dit que l'opposition constructive ne fait jamais de sport.

Je ne participerai pas à ce vote.

Monsieur le Maire

C'est vrai que je trouve que la majorité est particulièrement sportive.

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR
DE SPECTACLES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée notamment par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 ;

Vu le décret 2000-609 du 29 juin 2000 portant application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n°45-239 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2000 pris en application du deuxième alinéa de l'article 4 du décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 visé ci-dessus ;

Vu les conditions requises pour la demande de licence dûment remplies par Madame Christelle CHASSAGNE ;

L'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée en dernier lieu par le décret du 23 août 2011 relative aux spectacles définit et régleme la profession d'entrepreneur de spectacles. A ce titre tout entrepreneur de spectacles vivants doit être titulaire d'une autorisation d'exercer la profession.

La présente ordonnance s'applique aux spectacles vivants produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération.

Les entrepreneurs de spectacles vivants sont classés en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;
- 2^{ème} catégorie : les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;
- 3^{ème} catégorie : les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

La licence est personnelle et incessible. Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner, pour la Mairie de Niort, un nouveau titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles de première, deuxième et troisième catégories. Il est proposé de désigner Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire, pour endosser ladite licence, pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Christelle CHASSAGNE comme candidate à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles pour la première, deuxième et troisième catégories pour les trois années à venir ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La Collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la Collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-après ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions :

CONVENTION D'OBJECTIFS

Troupes de théâtre et autres créations	<i>Montant</i>
Le Chant de la Carpe	12 000 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Associations d'art plastique et autres activités artistiques	<i>Montant</i>
Niort en Bulles	5 000 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 4
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-après et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer, et à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

Il s'agit donc de 2 subventions, l'une pour la troupe de théâtre « Le Chant de la Carpe », et l'autre pour l'association d'art plastique « Niort en Bulle ».

Nicolas MARJAULT

Dans le cadre de la saigné budgétaire en cours, et des annonces en terme de démantèlement du service et du Ministère de la culture...

Monsieur le Maire

Rien n'a été dit dans ce sens-là, je me permets de vous le préciser tout de suite.

Nicolas MARJAULT

Non, non, du Ministère, Monsieur le Maire, donc je disais, non parce que vous allez forcément avoir les conséquences. C'est-à-dire que là, on annonce des coûts budgétaires approchant les 20% au niveau du Ministère de la culture, ce qui ne s'est jamais vu.

Or, une grande partie des festivals et des institutions labellisées, excusez-moi d'être un peu pénible avec ça, recourent à des financements croisés. Et si j'entends bien, sur cette délibération, il ne s'agit pas d'une subvention à une association, là c'est la subvention à un festival, et c'est le festival porté par l'association A2 Bulles qui s'appelle « Niort en Bulles » et qui repose aussi sur les financements croisés. Au vu de cette délibération, la question que je vous pose est très simple, c'est : Pour partie, le choix qui a été fait dans la mandature précédente, ça a été quand même de largement compenser un retrait progressif, sur ce festival là notamment, de l'Etat. Retrait qui se poursuit. La question que je vous pose est : Ferez-vous le choix de continuer à compenser le retrait de l'Etat, notamment sur cette manifestation là, mais aussi sur toutes les autres qui risquent d'advenir et sur les institutions labellisées ? Ça me paraît à la fois être dans le sujet, et absolument pas une attaque ni un procès d'intention vous concernant. Et je m'excuse si vous l'avez interprété comme tel.

Monsieur le Maire

Je le craignais mais je suis pleinement rassuré. Pascal DUFORESTEL va vous répondre.

Il n'est pas Maire de Niort mais il est directement visé par vos remarques, et je vous répondrai aussi tout à l'heure, rassurez-vous.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Oui Monsieur le Maire, loin de moi de vouloir critiquer la politique du gouvernement en matière culturelle, encore moins celle de la Région Poitou-Charentes, mais comme l'abus de sport, c'est bien connu, fait perdre la mémoire, je vous demanderai, après la remarque d'Amaury BREUILLE de tout à l'heure, en comparatif, si on a maintenu les mêmes niveaux d'aide à la fois au Chant de la Carpe et à Niort en Bulles pour son festival. Merci.

Monsieur le Maire

Il est vrai que l'absence de Christelle CHASSAGNE réduit les possibilités de réponses complètes, mais la réalité c'est que nous n'avons pas été informés, à ma connaissance, par ces deux associations, de réductions les concernant. C'est un maintien ? Voilà, vous avez la réponse.

Mais pour l'avenir, vous avez vu les conditions budgétaires, l'équation est difficile, la Mairie, la Municipalité ne peut pas suppléer tous les retraits de l'Etat, vous l'avez vous-même dit tout à l'heure et la fois précédente je crois bien aussi, dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Donc oui, nous sommes face à de vraies difficultés à venir, nous en sommes tous conscients, j'espère qu'on pourra travailler ensemble pour faire en sorte que la culture vive malgré tout. En tous cas nous serons là.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Et sur proposition de Niort Associations (pôle culture),

Il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de 33 780 euros aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014
Associations de mise en valeur du patrimoine	
Folk'avoine	610,00 €
Les amis des musées de Niort	560,00 €
Le Chaleuil dau pays niortais	800,00 €
Université Inter Âge	500,00 €
Associations culturelles non classées ailleurs	
Cercle généalogique des Deux Sèvres	570,00 €
Guillaume Bude	500,00 €
Niort en Bulles	800,00 €
Union Philathélique Niortaise	500,00 €
Associations d'expression musicale lyrique et chorégraphique	
Musique	
Accès Rock	640,00 €
Arc Musical	750,00 €
CEM	1 500,00 €
Chanson	600,00 €
Chantepezenne	700,00 €
Cheminots niortais	400,00 €
Chorale à coeur joie	720,00 €
Chorale André Léculeur	570,00 €

Jeunesses Musicales de France	4 800,00 €
Tempo	450,00 €
Vocame	500,00 €
Voix Grégoriennes	100,00 €
Danse	
Azoukah	720,00 €
Golpe Pena Flamenca	680,00 €
Les naines blanches	400,00 €
Tang'ochos	650,00 €
Virevolte	1 000,00 €
Yakadanser	680,00 €
Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Arts et couleurs	380,00 €
Atelier de la cité	700,00 €
Atelier de la source	300,00 €
Autour de la Sculpture	350,00 €
Catartsis	500,00 €
Esquisses et couleurs	750,00 €
La Palette	650,00 €
OARSIS	800,00 €
Rencontres Créatives	300,00 €
Troupes de théâtre et autres créations	
Compagnie Les petits détails	650,00 €
LEA (Ateliers du Baluchon)	2 050,00 €
Edad mestiza	650,00 €
Cabaret St Flo	2 500,00 €
Les pieds dans l'ô	2 500,00 €
TOTAL	33 780,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 1
 Excusé : 2

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-179

**Mission Festival de la Diversité
Biologique et Culturelle**

**FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET
CULTURELLE - SOUTIENS FINANCIERS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La 3^{ème} édition du festival Téciverdi se déroulera du 26 au 29 juin 2014 autour de la thématique « Migrations ». Cette année encore de nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cette manifestation atypique qui s'inscrit de plus en plus sur le territoire de l'agglomération de Niort et au niveau régional.

Pour mener à bien son organisation, tant dans ses aspects budgétaires que logistiques, il est nécessaire de solliciter les collectivités publiques et institutions ainsi que les entreprises privées. Il a déjà été approuvé lors des précédents Conseils municipaux 16 conventions de partenariat et de mécénat.

Nous avons obtenu les soutiens du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour un montant de 40 000 € et du Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du CRDD (Contrat Régional de Développement Durable) pour un montant de 25 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter ces aides financières apportées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-180

**Mission Festival de la Diversité
Biologique et Culturelle**

**FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET
CULTURELLE - CONVENTION DE MÉCÉNAT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La 3^{ème} édition du festival Téciverdi se déroulera du jeudi 26 juin au dimanche 29 juin 2014, autour de la thématique « Migrations ». Cette année encore de nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt pour cet événement atypique qui s'inscrit de plus en plus sur le territoire de l'agglomération de Niort et au niveau régional.

Pour mener à bien son organisation, tant dans ses aspects budgétaires que logistiques, il est nécessaire de solliciter les collectivités publiques et institutions ainsi que les entreprises privées, et de tisser des partenariats avec des structures culturelles ou scientifiques pour pérenniser des collaborations.

Le conseil municipal a déjà approuvé 15 conventions de partenariat et 1 convention de mécénat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mécénat pour un montant de 5 000 € avec la Banque Française Mutualiste.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les propositions de Niort Associations (pôle Solidarité)

Au titre de l'année 2014 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014
Associations de défense des droits	
Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC 79)	650,00 €
Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)	800,00 €
Sous Total	1 450,00 €
Associations non classées ailleurs	
Connaissance de soi	
CEntrage, Verticalité, Expression Sensible (CEVES)	250,00 €
Sous Total	250,00 €
Associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap	
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Groupe des Deux-Sèvres	1030,00 €
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Niort	700,00 €
Association de Loisirs pour Enfants à Pathologie Autistique à Niort (ALEPAN)	600,00 €
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	700,00 €

Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	600,00 €
Association Loisirs Culture Vacances (ALCV)	450,00 €
Association Sourds 79	800,00 €
Voir Ensemble - Groupe des Deux-sèvres	200,00 €
Sous Total	4 750,00 €
Associations d'aides à la famille	
Confédération Syndicale des Familles	900,00 €
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	600,00 €
Voix Lactées	500,00 €
Enfance et Familles d'Adoption des Deux-Sèvres (EFA)	250,00 €
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	900,00 €
Jumeaux et Plus 79	200,00 €
Mouvement Français pour le Planning Familial des Deux-Sèvres	1 150,00 €
Vacances et Familles 79 - l'Accueil en Plus	650,00 €
Accueil, Information, Rencontre, Entraide (AIRE)	300,00 €
Sous Total	5 800,00 €
Associations de santé	
ALISPAD	245,00 €
ASP L'Estuaire	850,00 €
La Croix d'Or	630,00 €
Nouvelle Vie Sans Alcool	550,00 €
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	820,00 €
AIDES - Délégation Départementale des Deux-Sèvres	1000,00 €
Union Départementale des Amicales de Donneurs de Sang Bénévoles des Deux-Sèvres	650,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	650,00 €
Club Coeur et Santé	300,00 €
Solidarité Et Soutien Aux Malades (SESAM)	600,00 €
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADOTH 79)	950,00 €
Sous Total	6 925,00 €
Associations d'insertion sociale et de soutien aux personnes défavorisées	
Association le Cri 79	600,00 €
Association Départementale des Conjointes Survivants des Deux-Sèvres	300,00 €
L'appui	500,00 €
Sous Total	1 400,00 €

Interventions économiques : Services communs	
Identification Conseil Analyse des Risques en Entreprises (ICARE)	300,00 €
Sous Total	300,00 €
TOTAL GENERAL	21 175,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Direction Patrimoine et Moyens**CHANTIER D'INSERTION 2014 - APPROBATION DES
CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE
NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR
L'EMPLOI (MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a renouvelé la convention cadre de ce partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2014.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2014, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 81 238,00 € pour la main d'œuvre ;
- 30 181,59 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre	Montant estimé des matériaux (en €TTC)
<u>GROUPES SCOLAIRES</u>			
Louis Aragon Elémentaire (salle 4)	Réfection salle de classe - Peinture	7 359,00	4 295,08
Jules Ferry maternelle (garderie)	Réfection salles de classes - Peinture	6 444,00	1 579,19
Jules Michelet Elémentaire	Réfection salle de classe n° 15 - Peinture	8 697,00	7 167,32
Emile Zola Elémentaire (salle n°9)	Réfection salle de classe - Peinture	7 359,00	4 309,04
Sous-total groupes scolaires		29 859,00	17 350,63

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre	Montant estimé des matériaux (en € TTC)
<u>CENTRE DE LOISIRS</u>			
Chantemerle	Finition portail - maçonnerie	16 020,00	2 073,34
Sous-total centre de loisirs		16 020,00	2 073,34
<u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u>			
Patronage Laïque	Réfection façade côté cour - maçonnerie et peinture	14 910,00	5 652,68
Villa Perochon	Restauration murs - maçonnerie	4 296,00	1 696,26
Site boinot – service Evénements	Reprise des façades - maçonnerie	7 464,00	1 448,33
Sous-total équipements culturels		26 670,00	8 797,27
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>			
Stade Jean Adolphe (Souché)	Réfection vestiaires arbitre - peinture	455,00	199,05
Patinoire	Réfection vestiaires – peinture	5 728,00	1310,18
Sous-total équipements sportifs		6 183,00	1 509,23
<u>EQUIPEMENTS DIVERS</u>			
Foyer de jeunes travailleurs (FJT) la Roulière	Grilles d'entrées : peinture	2 506,00	451,12
Sous-total équipements divers		2 506,00	451,12

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les onze conventions entre la Ville de Niort et la MIPE d'un montant total de 81 238,00 € pour les chantiers d'insertion ;

- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 81 238,00 € au titre de l'année 2014 pour la main d'œuvre ;

- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour un montant estimé à 30 181,59 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

Direction Patrimoine et Moyens**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA
CHAMOISERIE - APPROBATION DE LA CONVENTION
PORTANT SUR LA MUTUALISATION DES ACTIVITÉS
DE GARAGE DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales modifiée, qui permet désormais à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Après avis des comités techniques compétents,

Par le biais de ces services communs, « gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » et dont les effets sont « réglés par convention après avis du ou des comités techniques compétents », le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services fonctionnels.

A ce titre, il faut rappeler également que la Ville de Niort utilise déjà les équipements du garage de la Communauté d'Agglomération par convention pour la maintenance de ses véhicules poids lourds.

Aussi, dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leurs ateliers garages respectifs en créant à cet effet, un service commun à l'échelon communautaire dénommé « Garage communautaire » qui prendra effet à partir du 5 mai 2014.

La convention règlera les différents aspects nécessaires à l'organisation de cette mise en commun notamment les aspects relatifs aux moyens humains et matériels, à la répartition des coûts, à la fixation d'un bilan annuel assuré par un comité de suivi qu'il conviendra de désigner.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-184

Direction Ressources Humaines

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE RESSOURCES

Direction Commande Publique et Logistique

Ouverture de poste :

- 1 poste de rédacteur

POLE CADRE DE VIE

Direction Urbanisme et Action Foncière

Ouverture de poste :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe chargé de mission

Direction Urbanisme et Action Foncière

Service Urbanisme réglementaire

Ouverture de poste :

- 1 poste de rédacteur

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Délibération n° D-2014-185

Direction Ressources Humaines**EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES
POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et l'animation de groupe de jeunes enfants.

C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants dont la rémunération a été fixée après des négociations avec les partenaires sociaux :

- 2 postes de directeurs,
- 2 postes de directeurs adjoints,
- 80 postes d'animateurs,

Répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous.

	Accueil des vacances d'été	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire
Directeurs	2	2	598/504
Directeurs Adjoints	2	2	509/438
Animateurs	80	40	477/415

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

Délibération n° D-2014-186

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE
CULTUREL - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION
DU 10 MARS 2014**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 10 mars 2014, le Conseil municipal a créé 3 emplois temporaires à temps complet d'agent d'accueil au Service Culturel pour une durée de 3 mois maximum du 1^{er} juin au 30 septembre 2014.

Il est rappelé que les missions confiées à ces personnels pendant les manifestations culturelles d'été organisées par la Ville de Niort consistent en :

- la participation à l'accueil physique et logistique des équipes artistiques durant les manifestations ;
- la participation à l'accueil physique et téléphonique du public sur les spectacles et ateliers d'artistes ;
- le suivi des ateliers du cirque.

Il est également rappelé que ces postes ont été créés sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et qu'ils doivent être rémunérés sur l'un des échelons de la grille indiciaire des adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

Aujourd'hui, il apparaît que le recours à 3 agents d'accueil pendant 3 mois n'est pas adapté à l'organisation qui va être mise en place et qu'il serait préférable, sans modifier le coût global des recrutements, de recourir à 2 agents d'accueil pendant 4 mois et à 1 agent d'accueil pendant 1 mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la délibération du 10 mars 2014 susvisée et d'accepter la création de 2 emplois d'agents d'accueil pour 4 mois et d'1 emploi d'agent d'accueil pour 1 mois au service culturel.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans la délibération du 10 mars 2014 il avait été prévu de recruter sur une période de quatre mois, trois personnes équivalents temps plein.

En fait la répartition sera un peu différente, c'est que nous aurons deux personnes qui seront pendant les quatre mois et une personne pendant un mois. Le tout représentant l'équivalent de trois personnes pendant trois mois équivalent à temps plein.

C'est simplement une répartition dans le temps, différente de celle qui avait été prévue à la précédente délibération.

Nicolas MARJAULT

Juste une question sur les dossiers qui étaient en cours et pas forcément achevés, je n'en aurai pas tout le mandat des comme ça, mais il y a une salariée du service culturel qui est passée au service de l'enseignement, je voulais savoir si elle avait été remplacée au service culturel.

Si vous ne pouvez pas me répondre ce soir, ce que je peux comprendre, j'aimerais que vous me répondiez au prochain Conseil.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je vous remercie de comprendre que je ne peux pas vous répondre ce soir. Parce que c'est vrai que sur le tableau des effectifs des 1 000 personnes pour la Ville et les 200 et quelques pour le CCAS, je n'ai pas encore en tête toutes les modifications qu'il a pu y avoir, mais je veillerai à ce que vous puissiez avoir une réponse.

Direction Ressources Humaines**PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT
D'UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE À LA DSIT
COMMUN AVEC LA CAN**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La CAN et la Ville de Niort vont mettre en œuvre un projet mutualisé portant sur la dématérialisation des flux comptables : le Protocole d'Echange Standard électronique (PESV2). Ce protocole entre l'ordonnateur et le comptable permettra la dématérialisation des pièces comptables (titres de recettes, mandats de dépenses), des pièces jointes et signatures électroniques associées. Il vise à remplacer, à terme, les protocoles actuels de transmission de flux variés.

L'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 27 juin 2007, portant application de l'article D. 1617-23 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique impose une mise en place de ce protocole d'échange au 1^{er} janvier 2015.

Ce projet lourd et complexe nécessitera des moyens dédiés et notamment un chef de projet informatique pour coordonner l'ensemble des étapes nécessaires à cette évolution, qui comprend notamment :

- l'organisation du transfert des données ;
- les travaux de fiabilisation des informations transmises ;
- la réalisation de tests de conformité et de transmission de flux avec pièces justificatives ;
- la réalisation de tests de signature électronique des bordereaux récapitulatifs.

Pour cela, il convient de recruter temporairement pour une durée de 1 an maximum, conformément à l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, un chef de projet mutualisé Ville de Niort – CAN, employé à hauteur de 50% par la Ville et 50% par la CAN et rémunéré par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens ou ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- créer un poste temporaire de chef de projet informatique à temps non complet à 50 % pour une durée de un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

La CAN et la Ville de Niort ont un projet mutualisé qui porte principalement sur la dématérialisation des flux comptables, et également un peu d'échange de données informatiques avec le Trésor Public, pour tout ce qui est factures.

Ce projet est un projet important et nécessite qu'il y ait, pour le mener, un chef de projet qui soit commun, dont la dépense est partagée entre la CAN et la Ville de Niort.

En fait ce recrutement est le renouvellement d'une personne qui est déjà en place pour mener à bien le projet, ce projet est aussi lié à des obligations réglementaires qui seront effectives à partir de janvier 2015.

Monsieur le Maire

Il est temps pour nous de clore ce Conseil municipal, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. A très bientôt.

PROCES-VERBAUX